

Canadian Institute of  
Reading Recovery

Read. Write. Learn.



L'institut canadien de  
l'intervention préventive  
en lecture-écriture

Lire. Écrire. Apprendre.

## **Canadian Institute of Reading Recovery®**

## **L'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture®**

### Normes et directives

*pour*  
Reading Recovery®/IPLÉ®/Literacy Lessons®



Sixième édition, révisée en  
2022

Éditeurs :

Directeurs à la formation en Reading Recovery/IPLÉ canadiens et directeur général

Canadian Institute of Reading Recovery®/L'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture®

Normes et directives : basées sur les principes de Reading Recovery®/IPLÉ®/Literacy Lessons®

Droit d'auteur © 2022. Sixième édition, révisée par l'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture®/IPLÉ TOUS DROITS RÉSERVÉS

Il est interdit de reproduire quelque partie que ce soit de ce document, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, qu'il soit électronique ou mécanique, y compris la photocopie ou l'enregistrement sur support informatique ou autre, sans avoir obtenu l'autorisation expresse par écrit de la maison d'édition

On a émis des lettres patentes à l'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture®/IPLÉ en tant que personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Elle est enregistrée comme organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

ISBN : 139744973

Reading Recovery®/Intervention préventive en lecture-écriture® est enregistré par l'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture® en vertu de l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce.

IPLÉ est enregistré par l'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture® en vertu de l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce.

Literacy Lessons® est enregistré par l'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture® en vertu de l'article 9 de la Loi sur les marques de commerce.

Imprimé au Canada.

## **Au sujet de cette révision**

Cette révision comprend de nouvelles normes supplémentaires gouvernant l'utilisation de la technologie lors de la formation d'enseignants et d'enseignants formateurs en Reading Recovery/IPLÉ et en Literacy Lessons. Elle comprend aussi des normes supplémentaires gouvernant la mise en œuvre de Literacy Lessons.

À mesure que Reading Recovery, Intervention préventive en lecture-écriture et Literacy Lessons se sont répandus à travers le Canada, le modèle original prescrivant une mise en œuvre géographique a dû être révisé. On a noté un intérêt dans Reading Recovery dans des endroits qui sont à une distance considérable d'un centre de formation ou là où la mise en œuvre de l'intervention ne serait pas faisable en raison de la distance entre les écoles et les districts. De tels déplacements posent des défis en termes de temps et d'argent, ce qui empêche les écoles d'accéder à la formation en Reading Recovery et au perfectionnement professionnel continu.

Cependant, il y a eu de grandes améliorations dans l'utilisation de la technologie pour fournir un perfectionnement professionnel en tête-à-tête dans un milieu virtuel; les obstacles de temps et de frais de déplacement sur de longues distances ont été éliminés. On a développé de nouvelles plateformes avec de nouvelles fonctionnalités pour l'apprentissage; la connectivité est grandement améliorée et les éducateurs s'y connaissent plus en apprentissage en ligne. Avec l'apprentissage en ligne, les districts peuvent mettre Reading Recovery ou IPLÉ en œuvre avec moins de coûts, moins de temps et davantage d'accès.

Cela permet aux enseignants formateurs et aux directeurs à la formation de travailler avec des enseignants et des enseignants formateurs en Reading Recovery tout en conservant la qualité et la fidélité du modèle avec intégrité.

L'ajout des normes sur la technologie doit assurer que ceux qui utilisent l'apprentissage en ligne sont prêts à offrir un perfectionnement professionnel de haute qualité dans un milieu virtuel. On s'attend donc à ce que les enseignants, les enseignants formateurs et les formateurs en formation se réunissent en personnes à quelques reprises pendant l'année scolaire.

Il est essentiel de fournir des occasions de perfectionnement professionnel qui donneront aux enseignants l'expertise nécessaire pour assurer des progrès en littératie chez les enfants qui éprouvent le plus de difficultés à apprendre à lire et à écrire. Les enfants doivent être au centre de leur formation.

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

1	Canadian Institute of Reading Recovery/L'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture	7
	Vision	7
	Mission	7
	But	7
	Responsabilités	8
	Principles	8
2	Réseau	
	IRRTO	9
	NATG	10
	CRRT	10
3	Rôle de l'équipe de l'école.	11
4	Sélection des enfants	12
	<b>Normes et directives</b>	13

### Centres de formation d'enseignants

5	Préparation pour l'établissement d'un Centre de formation d'enseignants	13
6	Démarches de demande et d'approbation	14
7	Soutien administratif	15
8	Rôle du responsable de liaison	16
9	Sélection des enseignants	17
	<b>Normes et directives</b>	17
10	Enseignants en formation	18
	<b>Normes et directives</b>	18-19
11	Enseignants formés	20
	<b>Normes et directives</b>	20-21
12	Enseignants formateurs	22
13	Sélection des enseignants formateurs	23
	<b>Normes</b>	23
14	Formation des enseignants formateurs	22
	<b>Normes et directives</b>	22-23
15	Enseignants formateurs formés	24
	<b>Normes et directives</b>	24-25
16	Cours de formation	25

### Instituts de formation des enseignants formateurs

17	Préparation pour l'établissement d'un institut de formation	26
18	Démarches de demande et d'approbation	27

### Directeurs à la formation

19	Sélection du directeur à la formation	27
	<b>Normes et directives</b>	27
20	Directeurs à la formation en formation	28

21 Directeurs à la formation formés	28
<b>Normes</b>	28
<b>Requalification des enseignants, des enseignants formateurs et des directeurs à la formation</b>	
22 Enseignants	29
23 Enseignants formateurs	30
24 Directeurs à la formation	30
<b>Transition entre Reading Recovery® et Intervention préventive en lecture-écriture®</b>	
25 Enseignants	30
26 Enseignants formateurs	31
27 Directeurs à la formation	31
<b>Politiques et procédures</b>	
28 Politique sur la marque déposée	32
29 Requêtes d'exemption	33
30 Violations de la marque déposée	34
31 Fermeture d'un institut de formation ou centre de formation	34
<b>Révision des Normes et directives</b>	34
Bibliographie	35
Glossaire	
Personnel	36
Mise en œuvre	36
Lieux	38
Annexes	
<i>Annexe A</i> : Énoncé pour accompagner la carte d'attestation de fin de cours	39
<i>Annexe B</i> : Exemples de lettre demandant une exemption	40-42
<i>Annexe C</i> : Suggestion de plan et spécifications de l'équipement	43-46
<i>Annexe D</i> : Code de déontologie	47
<i>Annexe E</i> : Demande de licence pour institut de formation en Reading Recovery/IPLÉ	48-49
<i>Appendix F</i> : Exigences pour la technologie utilisée dans le cadre de perfectionnement professionnel en ligne	50

## Introduction

Intervention préventive en lecture-écriture®, fondée par Dame Marie Clay, est une intervention précoce qui aide les enfants de première année qui obtiennent les résultats les plus faibles. Ce programme aide les enfants à développer des activités stratégiques efficaces en lecture et en écriture qui leur permettront d'atteindre le niveau moyen des enfants de leur salle de classe. Le but d'Intervention préventive en lecture-écriture est d'enseigner à ces enfants à avoir du succès en lecture et en écriture grâce à un système de traitement efficace sur lequel s'appuie la littératie. L'intervention est différente pour chaque enfant. On se sert des forces de l'enfant comme point de départ; l'enseignement permet de développer ce que l'enfant sait faire et ce qu'il essaie de faire. L'enseignement est conçu et offert individuellement. Chaque enfant reçoit une série de leçons quotidiennes intensives d'une durée de 30 minutes chacune. Cet enseignement vient s'ajouter à l'enseignement de la littératie en salle de classe.

Les éléments clés suivants d'Intervention préventive en lecture-écriture sont présents dans le système d'éducation :

1. enseignement individuel intensif, offert par un enseignant qualifié d'Intervention préventive en lecture-écriture, pour les élèves de la 1<sup>re</sup> année ayant les résultats les plus faibles;
2. formation intensive d'une année et développement professionnel continu en Intervention préventive en lecture-écriture par l'entremise de laquelle tout le personnel d'Intervention préventive en lecture-écriture apprend et continue d'explorer des théories et des pratiques d'enseignement qui ont fait leurs preuves;
3. recherches détaillées basées sur l'étude des données qui appuient le travail des éducateurs et des institutions participantes;
4. planification à long terme pour une mise en œuvre adéquate qui vise la littératie pour tous les enfants.

Literacy Lessons® est une initiative pour les interventions qui a aussi été développée par Marie Clay pour les enfants de la 1<sup>re</sup> année ayant des besoins exceptionnels qui éprouvent des difficultés en littératie. Literacy Lessons® vise à enseigner à ces enfants à devenir de bons lecteurs et écrivains grâce à un système de traitement efficace sur lequel s'appuie la littératie. Les marques déposées de Literacy Lessons sont enregistrées au Canada et appartiennent à l'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture® (ICIPLÉ). L'ICIPLÉ gère les exigences pour les marques déposées et accorde les autorisations pour l'utilisation de la marque déposée Literacy Lessons aux instituts et aux sites d'IPLÉ conformément à ces normes.

Les quatre éléments requis pour la mise en œuvre d'une initiative Literacy Lessons reconnue sont les suivants :

1. Leçons conçues et offertes individuellement par un enseignant formé en Literacy Lessons pour les élèves de populations spéciales qui éprouvent des difficultés à développer un système de traitement précoce sur lequel la littératie s'appuie
2. Cours reconnu pour les enseignants qualifiés et perfectionnement professionnel continu
3. Collecte de données, recherche et évaluations continues
4. Établissement d'une infrastructure et de normes pour gérer la mise en œuvre et le contrôle de la qualité

*Il y a d'autres groupes d'enfants qui pourraient tirer profit des procédures pédagogiques d'IPLÉ. Ces procédures sont conçues pour adapter l'enseignement aux besoins en matière d'apprentissage d'enfants individuels, et c'est précisément pour cela qu'il est possible de les mettre en application pour plusieurs lecteurs débutants qui reçoivent une forme d'éducation spéciale. Les procédures permettent aussi les progrès accélérés et sont donc particulièrement indiquées pour les jeunes enfants immigrants qui commencent des programmes en anglais, en espagnol ou en français pour les enfants de cinq à sept ans. (Traduction, Clay, 2016, p. 3)*

## 1. Canadian Institute of Reading Recovery/L'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture

L'Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture (ICIPLÉ) est un organisme à but non lucratif qui collabore avec un vaste éventail de différentes communautés éducatives au Canada. L'intervention vise les enfants les plus à risque en apprentissage de la littératie grâce à un enseignement individuel spécialisé ayant fait ses preuves qui vient s'ajouter à l'enseignement en salle de classe. Plus de 20 ans de mises en œuvre nationales ont montré que 100 % des élèves en IPLÉ s'améliorent, que 70 % des élèves peuvent écrire et lire au niveau scolaire à la fin de la 1re année et qu'ils maintiennent le niveau scolaire pendant les années suivantes; ainsi, tous les enfants apprennent à lire et à écrire.

**Vision :** L'ICIPLÉ affirme que tous les enfants apprendront à lire et à écrire afin de devenir des adultes actifs et motivés.

**Mission :** L'ICIPLÉ assure des mises en œuvre de haute qualité de Reading Recovery, d'IPLÉ et de Literacy Lessons en vue de continuer d'adhérer à un modèle d'enseignement particulier des enfants qui est sensible à la culture, de former des éducateurs, de toujours s'améliorer et de recueillir des données à l'échelle du Canada.

Nous faisons cela en :

- poursuivant les suivis et l'assurance de la qualité par l'entremise des Normes et directives;
- offrant un enseignement expert qui est conçu individuellement, équitable et sensible aux forces et aux besoins de l'élève;
- offrant du perfectionnement professionnel continu et spécialisé portant sur les théories complexes de l'apprentissage de la littératie;
- faisant progresser le développement des connaissances et des pratiques basées sur les recherches, les données et les preuves.

Le **but** d'ICIPLÉ est :

1. de maintenir l'intégrité de l'IPLÉ faisant respecter la marque déposée. Les directeurs à la formation d'IPLÉ servent de comité consultatif à l'ICIPLÉ en ce qui a trait à l'utilisation de la marque déposée d'IPLÉ;
2. d'élargir la mise en œuvre d'IPLÉ en augmentant le nombre de personnes qui comprennent, offrent du soutien et collaborent pour atteindre la mission de l'Institut.

Parmi leurs **responsabilités**, on note les suivantes :

1. d'agir à titre de conseil exécutif qui gère l'utilisation du terme Intervention préventive en lecture-écriture/Literacy Lessons au Canada;
2. de garantir que les normes de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons soient maintenues afin d'assurer une mise en œuvre de qualité;
3. de former les directeurs à la formation et les enseignants formateurs et de leur offrir du soutien afin que les Normes soient respectées et que l'on offre une mise en œuvre de qualité;
4. de fournir une formation aux enseignants formateurs dans des instituts approuvés au Canada;
5. d'offrir les services aux sites canadiens sur une base de recouvrement de frais incluant :
  - a. l'appui et la visite d'un directeur à la formation;
  - b. la consultation avec des directeurs à la formation;
  - c. la participation au forum annuel de développement professionnel des enseignants formateurs;

- d. la participation dans le procédé de collecte de données au niveau national et réception des rapports provinciaux;
- e. l'attestation de fin de cours;
- f. les services administratifs;
- g. un développement professionnel continu pour les enseignants, les enseignants formateurs et les directeurs à la formation;
- h. la défense des intérêts de l'IPLÉ et la promotion de ces efforts au sein des centres de formation en IPLÉ;
- i. une entente formelle avec les centres de formation en IPLÉ.

### Principes

La créatrice Dame Marie Clay a accordé à l'ICIPLE le droit de la marque déposée, redevance libre, du terme pour le Canada. Il est légalement interdit d'utiliser la marque déposée « Reading Recovery®/IPLÉ/Literacy Lessons® » au Canada sans avoir obtenu l'autorisation expresse par écrit de l'ICIPLE.

La permission d'utiliser la marque déposée d'Intervention préventive en lecture-écriture au Canada exige l'adhésion aux principes suivants :

1. Les enseignants doivent terminer un programme de formation d'une année enseignée par un enseignant formateur qualifié en Intervention préventive en lecture-écriture dans la langue d'enseignement et enseigner à un minimum de quatre enfants chaque jour pendant l'année de formation;
2. Dans les années suivantes, les enseignants d'IPLÉ doivent assister à des sessions de développement professionnel continu dans la langue d'enseignement fournies par un enseignant formateur en IPLÉ qualifié et enseigner à un minimum de deux enfants chaque jour;
3. Les enseignants d'IPLÉ, les enseignants formateurs et les directeurs à la formation offrent à chaque enfant un enseignement individuel de 30 minutes par jour en anglais pour Reading Recovery et en français pour IPLÉ.

Les différences au niveau de l'enseignement ou de la formation des professionnels dans une langue différente sont plus complexes qu'une simple traduction; le professionnel qui passe d'une langue à l'autre doit travailler sous la tutelle d'un expert pendant une période prolongée.

Voici le raisonnement de Mme Clay pour l'enseignement de quatre enfants pendant l'année de formation :

*On suggère un minimum de quatre enfants pendant l'année de formation et là où cela est possible pendant les années suivantes. Beaucoup de personnes ne comprennent pas pourquoi un enseignant chevronné ne pourrait pas baisser ce chiffre à deux enfants par jour. Les enseignants en IPLÉ doivent prendre des décisions; ils développent des programmes individuels adaptés à chaque enfant. Quand ils ne rencontrent que deux enfants chaque jour pendant un an, ils ne rencontrent pas suffisamment de défis pour prendre un grand nombre de décisions variées, et leur enseignement a tendance à s'éloigner des pratiques novatrices. S'il arrivait un enfant posant des défis particuliers, l'enseignant n'est pas prêt à affronter la tâche. (Clay, 2001, p. 299)*

L'enseignement en IPLÉ doit être offert aux enfants de la 1re année (devraient avoir 6 ans) recevant les résultats les plus faibles. Les enfants sélectionnés pour Literacy Lessons sont aux premiers stades de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ils sont en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année. Ils sont choisis en fonction des résultats du Sondage d'observation du niveau des jeunes enfants en lecture-écriture et d'autres évaluations, au besoin.



L'importance des **Normes et directives** se situe dans leurs rationalités fondamentales qui sont comprises et appliquées par les directeurs à la formation, les enseignants formateurs, les enseignants et les responsables de liaison au niveau de l'administration scolaire de chaque site. Basées sur la recherche des pratiques les plus pertinentes, ces **Normes** sont considérées comme essentielles pour assurer des services de qualité aux élèves et une mise en œuvre réussie. Elles sont la base sur laquelle l'intervention préventive en lecture-écriture est établie. La recherche et la pratique dans le monde entier ont démontré que ces normes se sont avérées essentielles pour une mise en œuvre réussie. Les **Directives** appuient de façon significative l'efficacité du programme et représentent les moyens pour réaliser une mise en œuvre réussie.

Les **Directives** présentées dans ce document ont été écrites en collaboration avec les enseignants d'intervention préventive en lecture-écriture, les enseignants formateurs, les directeurs à la formation et les responsables de liaison au niveau de l'administration scolaire dans l'ensemble du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Elles ont pour but d'informer le personnel-cadre qui est responsable de l'établissement et du fonctionnement des sites d'intervention préventive en lecture-écriture.

On accorde, annuellement, aux centres d'intervention préventive en lecture-écriture qui répondent aux exigences déterminées dans les **Normes et directives**, y compris pour faire des demandes à l'ICIPLE, une licence de redevance libre d'un an.

*Tous les matériaux publiés qui portent sur la formation en IPLÉ et les documents écrits par Mme Marie Clay sont assujettis à la Loi sur les marques déposées et, sauf à des fins de révision juste, il est interdit de reproduire quelque partie que ce soit de ce document, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, qu'il soit électronique ou mécanique, y compris la photocopie ou l'enregistrement sur support informatique ou autre, sans avoir obtenu l'autorisation expresse par écrit de la maison d'édition.*

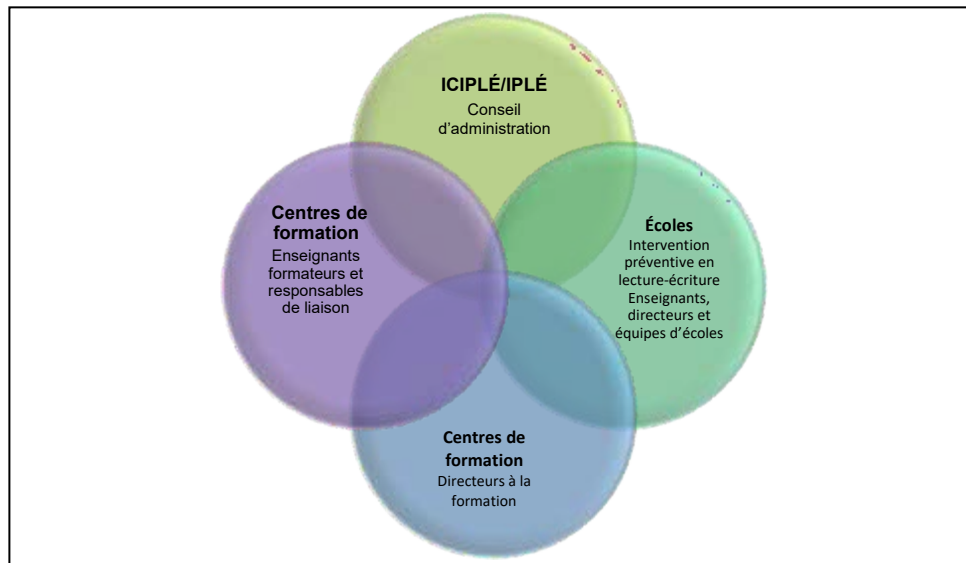
## 2. Réseau

Le réseau d'intervention préventive en lecture-écriture fonctionne à 3 niveaux :

1. Dans les écoles, les enseignants formés en intervention préventive en lecture-écriture travaillent avec les enfants chaque jour;
2. À l'échelle du système, les enseignants formateurs travaillent avec les enfants chaque jour, forment les enseignants et voient au fonctionnement des centres de formation d'intervention préventive en lecture-écriture avec l'aide du responsable de liaison;
3. Pour ICIPLE, les directeurs à la formation travaillent avec les enfants, forment les enseignants formateurs, offrent le développement professionnel continu au personnel formé et aident avec la mise en œuvre à travers le Canada.

À tous les niveaux, les administrateurs jouent un rôle essentiel en supportant le personnel formé en intervention préventive en lecture-écriture qui essaie d'assurer une mise en œuvre de plus en plus réussie.

Image 1



### **International Reading Recovery Trainers Organization (IRRTO)**

Les directeurs à la formation en IPLÉ de partout au monde ont formé l'International Reading Recovery Trainers Organization (IRRTO), un organisme de collaboration international qui vise à maximiser l'offre de Reading Recovery et d'IPLÉ aux enfants ayant besoin d'une intervention en littératie dans n'importe quel pays.

L'organisme réagit aux problèmes et aux défis qui confrontent Reading Recovery/IPLÉ partout au monde, aux problèmes et aux défis au niveau de la mise en œuvre mondiale de Reading Recovery/IPLÉ ayant des ramifications internationales selon un ensemble de normes et de directives internationales et aux problèmes liés aux façons dont l'intervention préventive doit changer compte tenu des nouveaux développements et des nouvelles connaissances en intervention préventive en littératie. Chaque directeur à la formation doit faire partie de comités internationaux et assister aux réunions.

### **North American Trainers Group (NATG)**

Le North American Trainers Group (NATG) est l'organe de gouvernance des directeurs à la formation de Reading Recovery/IPLÉ en Amérique du Nord. Les comités du NATG travaillent afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre, de favoriser la recherche et les développements et de continuer d'améliorer le perfectionnement des enseignants et la formation des enseignants formateurs.

Tous les directeurs à la formation au Canada et aux États-Unis doivent participer à ce groupe; cela comprend siéger aux comités et assister aux réunions prévues.

### **Directeurs à la formation en Reading Recovery/IPLÉ canadiens (CRRT)**

Les directeurs à la formation en Reading Recovery/IPLÉ canadiens assurent l'intégrité de Reading Recovery/IPLÉ au Canada. Les objectifs sont les suivants :

1. maintenir des mises en œuvre uniformes et de haute qualité en faisant respecter les Normes et les directives d'ICIPLÉ;

2. défendre le développement et l'élargissement de Reading Recovery/IPLÉ au Canada;
3. assurer la formation uniforme des enseignants formateurs et des enseignants dans le pays et servir de leadership pour Reading Recovery/IPLÉ;
4. participer aux recherches et à l'évaluation de programmes.

CRRT sert de forum pour le développement professionnel des directeurs à la formation et renforce la communication entre les directeurs à la formation et au sein du conseil d'ICiPLÉ. Tous les directeurs à la formation qui travaillent au Canada doivent participer à ce groupe; cela comprend siéger aux comités et assister aux réunions prévues.

### **3. Rôle de l'équipe de l'école**

Pour supporter une mise en œuvre réussie de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons, l'école devrait former une équipe à cet effet. L'équipe devrait être composée de tout le personnel concerné, y compris des représentants des niveaux scolaires dans lesquels se trouvent les enfants ayant autrefois participé à Reading Recovery/IPLÉ. Les équipes de Reading Recovery/IPLÉ des écoles se réuniront régulièrement pour résoudre des problèmes au niveau de l'efficacité de Reading Recovery/IPLÉ dans l'école et pour créer un rapport scolaire annuel. L'équipe de l'école accomplit un éventail de tâches, mais son objectif principal est de faire le suivi des progrès des enfants en Reading Recovery/IPLÉ, de guider la mise en œuvre dans l'école et de renforcer le rôle de l'enseignant en Reading Recovery/IPLÉ. Il est nécessaire de protéger le temps d'enseignement dans l'école. Les recherches montrent que les pauses dans le programme des personnes ont des répercussions sur celui-ci et réduisent son efficacité et sa rentabilité.

L'équipe de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons de l'école s'organisera pour :

- 3.1 créer des horaires afin que les enfants reçoivent des leçons quotidiennes de 30 minutes;
- 3.2 assurer un bon début de l'année scolaire;
- 3.3 minimiser les interruptions de l'offre quotidienne des leçons;
- 3.4 promouvoir la bonne assiduité des enfants;
- 3.5 empêcher que l'on demande aux enseignants d'accomplir d'autres tâches;
- 3.6 minimiser le temps perdu entre la fin d'une série de leçons pour un enfant et le début d'une série pour un autre enfant;
- 3.7 poursuivre l'enseignement jusqu'à la fin de l'année.

L'équipe de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons de l'école devrait :

- 3.8 informer les parties intéressées des objectifs et des exigences de Reading Recovery/IPLÉ;
- 3.9 adopter une approche d'équipe pour les enfants qui éprouvent des difficultés en littératie;
- 3.10 travailler avec les administrateurs du centre régional pour l'éducation (CRE) ou du conseil scolaire afin de s'organiser pour assurer la continuité de Reading Recovery/IPLÉ, y compris l'affectation des ressources;
- 3.11 travailler avec les administrateurs du CRE ou du conseil scolaire afin de former suffisamment de personnel pour le nombre d'enfants ayant besoin d'aide. On recommande que l'enseignement de Reading Recovery/IPLÉ ne soit pas une tâche d'une journée entière en raison de la complexité pour développer des leçons individualisées et pour conserver des dossiers détaillés pour chaque enfant;
- 3.12 nommer un enseignant approprié pour la formation;
- 3.13 faire le suivi de tous les enfants qui exigent de l'aide;

- 3.14 assurer un espace adapté à l'enseignement individuel;
- 3.15 assurer que les enseignants assistent aux sessions de formation et de contact continu;
- 3.16 planifier pour continuer d'offrir Reading Recovery/IPLÉ;
- 3.17 collaborer avec les enseignants et les enseignants formateurs afin de sélectionner des enfants qui participeront à Reading Recovery/IPLÉ;
- 3.18 assurer que les enfants qui ont besoin de soutien à long terme en littératie reçoivent une série de leçons complète et des consultations avec l'enseignant formateur avant d'être dirigés vers des agences appropriées;
- 3.19 assurer que les formulaires de données requis par l'ICIPLÉ soient remplis immédiatement et avec exactitude;
- 3.20 assurer le suivi continu des enfants après Reading Recovery/IPLÉ et l'enseignement continu au besoin;
- 3.21 fournir un forum pour la communication et la résolution de problèmes;
- 3.22 faire appel au savoir-faire des enseignants formateurs lors des discussions de l'équipe de Reading Recovery/IPLÉ en ce qui a trait à l'enseignement et à la mise en œuvre;
- 3.23 assurer la disponibilité des membres du personnel afin qu'ils puissent réaliser le sondage d'observation en lecture-écriture (Clay, 2003) aux enfants qui terminent Reading Recovery/IPLÉ;
- 3.24 aider l'enseignant de Reading Recovery/IPLÉ à apporter les enfants aux sessions de développement professionnel.

L'équipe de l'école de Reading Recovery/IPLÉ se fixe des objectifs annuels pour l'amélioration continue en examinant les données de l'école.

#### 4. Sélection des enfants

*Reading Recovery/IPLÉ est conçu pour les enfants qui obtiennent les résultats les plus faibles dans leur classe ou groupe d'âge. La définition est inclusive. Les directions d'écoles demandent parfois d'exclure telle ou telle catégorie d'enfant ou de sauver des places pour les enfants qui « en tireraient profit le plus », mais ce n'est pas ainsi que l'on utilise le plein pouvoir du programme. Il s'agit d'une des surprises de Reading Recovery/IPLÉ : les enfants qui éprouvent différents types de difficultés peuvent être inclus, peuvent apprendre et peuvent atteindre le niveau de performance moyen pour leur classe en lecture et en écriture. (Clay, 1991a, p. 60)*

Intervention préventive en lecture-écriture est conçue pour servir les élèves de 1<sup>re</sup> année **qui éprouvent le plus de difficultés en lecture et en écriture dans leur salle de classe indépendamment de :**

- a. adhésion ethnique;
- b. développement langagier, y compris pour les apprenants d'une langue seconde;
- c. intelligence;
- d. maturité;
- e. problèmes de vision, d'ouïe, de motricité ou d'élocution mineurs;
- f. faible assiduité;
- g. problèmes émotionnels;
- h. forte mobilité;
- i. problèmes de comportement; ou
- j. antécédents scolaires.

Au moment de faire la sélection, l'équipe de l'école doit garder en tête qu'il y a deux résultats positifs de Reading Recovery/IPLÉ. Le premier est que les enfants sont en mesure de poursuivre leur apprentissage grâce au programme régulier en salle de classe. Le deuxième est que l'on réussit à déterminer les enfants qui ont besoin d'aide supplémentaire en littératie et qui, après une série complète de leçons individuelles, sont dirigés vers du soutien en littératie à long terme.

Les enfants sont sélectionnés uniquement en fonction des critères de réussite. Ce sont les enfants de la 1<sup>re</sup> année qui obtiennent les résultats les plus faibles en salle de classe, pour quelque raison que ce soit. Les candidats pour Reading Recovery/IPLÉ sont déterminés par les enseignants en salle de classe et confirmés à l'aide des tâches du sondage d'observation en lecture-écriture (Clay, 2003).

#### **Normes**

- 4.1 Les élèves de la classe de 1<sup>re</sup> année qui obtiennent les résultats les plus bas sur le sondage d'observation (devraient avoir six ans) sont les premiers à être choisis.
- 4.2 Les élèves admissibles doivent recevoir une partie de leur programme de littératie en salle de classe en anglais pour Reading Recovery et en français pour IPLÉ. Pour aider avec les décisions difficiles, l'équipe de Reading Recovery/IPLÉ de l'école doit consulter l'enseignant formateur.

#### **Directives**

- 4.3 Afin d'accélérer les progrès et de maintenir les résultats, les élèves inscrits en Intervention préventive en lecture-écriture doivent être dans des groupes hétérogènes, bénéficier d'un programme scolaire adéquat et avoir la possibilité de travailler à leur niveau au sein de leur salle de classe.

Les enfants sélectionnés pour **Literacy Lessons** doivent être aux premiers stades de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ils sont en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année. Ils sont choisis en fonction des résultats du Sondage d'observation du niveau des jeunes enfants en lecture-écriture et d'autres évaluations, au besoin. Ils pourraient avoir participé à Reading Recovery/IPLÉ en 1<sup>re</sup> année ou non.

## **Centres de formation d'enseignants**

### **5. Préparation pour l'établissement d'un Centre de formation d'enseignants**

Un Centre de formation d'Intervention préventive en lecture-écriture ou en Literacy Lessons se définit comme étant un système scolaire ou plus qui embauche et appuie un enseignant formateur d'Intervention préventive en lecture-écriture ou plus et qui voit à la formation des enseignants et à la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture dans un centre régional pour Institut canadien d'intervention préventive en lecture-écriture- Normes et directives — 5<sup>e</sup> édition, révisée, 2021 13 l'éducation ou conseil scolaire. Établir et mettre en place un centre d'Intervention préventive en lecture-écriture requiert une étude soigneuse et un engagement des institutions commanditaires (centre régional pour l'éducation, conseil scolaire, consortium). Avant l'ouverture d'un Centre de formation d'enseignants local, les recommandations et les conditions suivantes devraient être soigneusement examinées et discutées avec les directeurs à la formation d'ICIPLÉ :

- 5.1 décider de fournir de l'aide aux élèves de la 1<sup>re</sup> année qui éprouvent le plus de difficultés à acquérir la lecture et l'écriture à l'école;
- 5.2 examiner soigneusement Intervention préventive en lecture-écriture et organiser des sessions de sensibilisation pour le personnel clé, incluant des visites à des centres déjà établis, si possible;
- 5.3 désigner un responsable de liaison qui travaille auprès des cadres supérieurs, qui est bien informé au sujet de Reading Recovery/IPLÉ ou qui accepte d'en apprendre davantage et qui possède des connaissances sur l'acquisition des premières compétences en littératie ou sur les besoins spéciaux en éducation;
- 5.4 développer un plan à long terme pour la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture, suivant les **Normes et directives** de l'ICIPLÉ, ayant le but ultime d'une mise en œuvre adéquate au niveau de l'école et du CRE ou conseil scolaire;

- 5.5 mettre en place un budget à long terme qui inclura les dépenses suivantes :
  - 5.5.1 allouer les fonds nécessaires pour le poste et la formation d'enseignant formateurs;
  - 5.5.2 libérer ces enseignants formateurs pour une année complète de formation à l'Institut de formation canadien. L'autre solution est d'embaucher un enseignant formateur qualifié et en règle avec l'ICIPLE;
  - 5.5.3 les salaires de l'enseignant formateur et du personnel enseignant d'Intervention préventive en lecture-écriture;
  - 5.5.4 le centre de formation;
  - 5.5.5 les ressources;
  - 5.5.6 les frais de site;
  - 5.5.7 les déplacements;
  - 5.5.8 le développement professionnel.
- 5.6 travailler vers l'atteinte de l'objectif de la mise en œuvre complète dans l'école et dans le CRE ou conseil scolaire;
- 5.7 rencontrer un directeur à la formation;
- 5.8 créer un endroit approprié qui servira à la formation d'enseignants, incluant la construction d'une salle ayant une pièce avec fenêtre à vue unilatérale, un système de son adéquat et de l'espace de rencontre et de travail de bureau (Annexe C).

## **6. Démarches de demande et d'approbation**

Le fait de remplir et de soumettre des formulaires de demande pour établir un Centre de formation d'enseignants en Reading Recovery/IPLÉ affirme un engagement envers l'objectif d'une couverture complète, ce qui signifie que l'on s'assure qu'il y a suffisamment de personnel et de temps d'enseignement pour aider tous les enfants à risque de la cohorte d'âge qui ont besoin de cette intervention. Reading Recovery/IPLÉ est plus efficace quand on offre une couverture complète dans chaque école.

Les formulaires suivants sont disponibles auprès des directeurs à la formation des instituts de formation régionaux :

- 6.1 Établissement et fonctionnement d'un centre de formation d'enseignants;
- 6.2 Nomination de l'enseignant formateur.

On peut obtenir ces formulaires en soumettant une lettre d'intérêt à un directeur à la formation canadien de l'un des instituts de formation régionaux. Les coordonnées sont affichées au [www.rrcanada.org](http://www.rrcanada.org).

### **Processus d'approbation pour l'utilisation de technologie**

Les centres régionaux pour l'éducation ou le CSAP doivent soumettre des garanties à l'institut régional affilié avant d'utiliser de la technologie pour toute partie de la formation de deux heures et demie ou du perfectionnement professionnel. On doit répondre à toutes les exigences pour l'offre de formation en ligne. Voir l'annexe F pour les exigences particulières.

- 6.1 Accepter de participer à une séance de formation sur l'utilisation de technologie pour les enseignants formateurs et les enseignants offerte par l'institut régional.

- 6.2 Si on utilise l'apprentissage en ligne pour la formation ou le perfectionnement professionnel en Reading Recovery, participer à une révision de l'apprentissage en ligne dans le cadre des visites continues au centre de formation (pendant la première année de travail et pour les enseignants formateurs formés). Les visites peuvent comprendre un plan pour du soutien continu offert par l'institut régional.
- 6.3 Soumettre des données annuelles à l'ICIPLE en respectant le format, les procédures et les matériaux approuvés. Veiller à soumettre d'autres données à l'ICIPLE telles que requises si on utilise l'apprentissage en ligne pour toute partie de la formation.

Entretenir un établissement de formation avec une fenêtre à vue unilatérale et un système de son pour toutes les sessions d'apprentissage professionnel.

## **7. Soutien administratif**

La mise en œuvre de tout programme éducatif requiert l'appui enthousiaste et bien informé des administrateurs. Intervention préventive en lecture-écriture n'est pas une exception. L'appui de l'ensemble administratif est essentiel en plus de celui de chaque directeur d'école participante.

Au niveau de l'école, il doit y avoir :

- 7.1 7.1 un plan pour le nombre nécessaire d'enseignants;
- 7.2 7.2 la commande de matériel (au moment opportun);
- 7.3 7.3 l'attribution d'un local adéquat pour y enseigner;
- 7.4 7.4 une communication formelle avec les parents et le public.

Au niveau du système, il doit y avoir :

- 7.5 une adhésion aux principes d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- 7.6 l'entretien des centres de formation;
- 7.7 la gestion du temps disponible pour permettre l'évaluation, la sélection et l'enseignement aux enfants d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- 7.8 la soumission annuelle des données à l'ICIPLE;
- 7.9 la préparation d'un rapport du site à soumettre à l'ICIPLE avant le 30 septembre;
- 7.10 la sélection des élèves qui obtiennent les résultats les plus bas;
- 7.11 un appui à l'enseignant formateur en faisant un suivi et en fournissant un
- 7.12 appui aux enseignants d'Intervention préventive en lecture-écriture
- 7.13 formés;
- 7.14 un plan pour les sessions de formation continue;
- 7.15 une adhésion à l'ICIPLE et le paiement des frais de site annuel

## **8. Rôle du responsable de liaison**

Un administrateur du CRE ou du conseil scolaire qui désire appuyer la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture de façon active peut devenir l'agent de liaison du centre de formation. Le responsable de liaison devrait travailler auprès des cadres supérieurs. Il devrait posséder un savoir-faire dans le domaine de l'acquisition des premières compétences en littératie ou des besoins spéciaux en éducation. Une mise en œuvre réussie d'Intervention préventive en lecture-écriture dépend du dévouement, des compétences et de l'expertise de l'enseignant formateur et dépend aussi considérablement des efforts du responsable de liaison.

Le responsable de liaison a la responsabilité de veiller et de faciliter la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture, d'appuyer l'enseignant formateur et d'être le défenseur de l'intégrité d'Intervention préventive en lecture-écriture afin de ne pas compromettre les résultats du programme (Clay 1987). L'intensité et le type de formation en Intervention préventive en lecture-écriture représentent en eux-mêmes des défis particuliers. Intervention préventive en lecture-écriture requiert que l'enseignant formateur détienne l'autorité d'assurer l'intégrité des services offerts aux enfants. Les enseignants formateurs requièrent donc un représentant au niveau de l'administration qui appuiera les décisions de l'enseignant formateur.

Si plusieurs CRE ou le conseil scolaire veulent établir un centre de formation ensemble, chaque CRE ou conseil scolaire doit désigner un représentant. Ce groupe de représentants désignera un individu qui sera le responsable de liaison. Cet individu devrait être prêt à se mettre au courant de tous les aspects d'Intervention préventive en lecture-écriture. De fortes qualités de leadership, de communication et de résolution de problème serviront de support administratif pertinent au travail efficace de l'enseignant formateur.

Les responsabilités de base du responsable de liaison incluent, mais ne sont pas limitées à :

- 8.1 fournir un appui au niveau administratif à l'enseignant formateur dans la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture et du centre de formation, y compris les communications régulières et la gestion de la charge de travail de l'enseignant formateur;
- 8.2 préparer, examiner et réviser un plan de mise en œuvre du centre et travailler afin d'intégrer Reading Recovery/IPLÉ au plan global pour la littératie du système; organiser la technologie adéquate (voir l'*annexe F*) s'il y a un apprentissage en ligne;
- 8.3 aider dans le recrutement des enseignants et des enseignants formateurs;
- 8.4 procurer des informations au sujet d'Intervention préventive en lecture-écriture, faire des présentations et répondre aux requêtes téléphoniques et écrites;
- 8.5 assurer la disponibilité de salles, d'équipement et d'espace de bureau convenable;
- 8.6 préparer le budget d'Intervention préventive en lecture-écriture et organiser les perceptions et les déboursements des argents associés au fonctionnement du centre;
- 8.7 travailler avec les CRE, le conseil scolaire, les administrateurs responsables des bâtiments et avec l'enseignant formateur pour s'assurer de l'adhérence aux exigences d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- 8.8 être la personne contacte entre l'enseignant formateur et les CRE et le conseil scolaire participants et l'ICIPLE;
- 8.9 aider l'enseignant formateur dans la collecte, l'organisation et l'analyse des données du progrès des élèves.



## 9. Sélection des enseignants

***Adhérer au programme d'Intervention préventive en lecture-écriture/Literacy Lessons représente un investissement dans le développement professionnel pour fournir un enseignement individualisé de haute qualité. La qualité et l'engagement des enseignants recrutés et choisis pour enseigner le programme détermineront la réussite des enfants.***

La responsabilité principale de l'enseignant d'Intervention préventive en lecture-écriture ou de Literacy Lessons est de travailler chaque jour avec des élèves d'Intervention préventive en lecture-écriture. L'enseignant travaille aussi de près avec les membres de l'administration, l'équipe de l'école et les parents lorsqu'il offre les services d'Intervention préventive en lecture-écriture. Une sélection rigoureuse de l'enseignant est critique au succès et à l'efficacité d'Intervention préventive en lecture-écriture ou de Literacy Lessons.

On recommande que l'enseignement de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons ne soit pas une tâche d'une journée entière en raison de la complexité pour développer des leçons individualisées et pour conserver des dossiers détaillés pour chaque enfant.

### **Normes**

Les enseignants choisis doivent :

- 9.1 être engagés comme enseignant auprès d'un CRE ou conseil scolaire qui adhère à Intervention préventive en lecture-écriture
- 9.2 détenir un permis d'enseignement selon les exigences provinciales et territoriales;
- 9.3 avoir au moins 3 ans d'expérience au niveau primaire ou en littératie précoce;
- 9.4 avoir une expérience réussie en salle de classe;
- 9.5 être prêts à enseigner des leçons d'Intervention préventive en lecture-écriture en personne lors des sessions de formation devant leurs collègues et lors des sessions continues ultérieures;
- 9.6 être en mesure de s'engager à une année entière de formation;
- 9.7 aider l'équipe de l'école avec le suivi des progrès des enfants qui ont terminé le programme de Reading Recovery/IPLÉ;
- 9.8 avoir de l'expérience réussie en enseignement en français ou en immersion française, s'ils se portent candidats pour Intervention préventive en lecture-écriture.

### **Directives**

Les enseignants choisis devraient :

- 9.9 démontrer des habiletés à résoudre des problèmes et des facultés d'adaptation;
- 9.10 être prêts à apprendre et à mettre en pratique de nouvelles compétences et connaissances;
- 9.11 être disposés à faire un examen critique de leurs propres pratiques et d'intégrer les pratiques de Reading Recovery/IPLÉ à leur propre enseignement des enfants;
- 9.12 communiquer efficacement avec les collègues, parents et administrateurs afin d'avoir des répercussions positives sur l'enseignement de la littératie pour la petite enfance;
- 9.13 retourner dans l'enseignement régulier après 4 à 5 ans d'enseignement d'Intervention préventive en lecture-écriture/Literacy Lessons;
- 9.14 être membre du personnel à temps plein dans l'école afin de maximiser la valeur ajoutée à l'équipe de l'école.

## 10. Les enseignants en formation

### *Normes*

Les enseignants en formation doivent, conformément à la fiche d'information fournie avec l'attestation de fin de cours (Annexe A) :

- 10.1 assister à l'équivalent de 2 journées entières dans la formation du Sondage d'observation. Ces sessions peuvent se dérouler en 4 demi-journées sur une période de 2 semaines scolaires afin de développer une compréhension de l'administration et de l'analyse du Sondage d'observation;
- 10.2 participer aux sessions de formation de 2 heures et demie qui ont lieu à chaque 2 semaines au cours de l'année scolaire. Dans les centres de formation qui utilisent la technologie pour la formation en Reading Recovery, Literacy Lessons, ou IPLÉ, participer à la préparation et à des exercices structurés pour l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage en ligne;
- 10.3 enseigner à un enfant en personne plusieurs fois au cours de l'année, y compris derrière la fenêtre à vue unilatérale lors des sessions de formation. Quand une leçon doit être offerte en ligne en temps réel, on doit organiser cela avec l'enseignant formateur en avance;
- 10.4 enseigner à un minimum de 4 enfants Intervention préventive en lecture-écriture individuellement pendant 30 minutes chaque jour tout au cours de l'année (5 leçons par semaine). Cela offre un éventail d'expériences avec différents enfants, ce qui est important pour bien former les enseignants; les enseignants de Literacy Lessons doivent travailler avec 4 enfants de Reading Recovery pendant 30 minutes chaque jour pour la première partie de l'année. Ils peuvent ensuite enseigner aux enfants de Literacy Lessons pendant 30 à 40 minutes chaque jour pour la deuxième moitié de l'année;
- 10.5 assurer l'utilisation de tout le temps d'enseignement possible en évitant les retards pour l'évaluation, la sélection et l'enseignement de Reading Recovery/IPLÉ aux enfants;
- 10.6 administrer, analyser et résumer les données du sondage d'observation pour les enfants qui commencent Reading Recovery/IPLÉ
- 10.7 conserver des dossiers complets sur chaque enfant qui serviront de base pour leur enseignement continu :
  - Observation Survey/Le sondage d'observation et le résumé,
  - Prédications de progrès,
  - fiches sur les leçons quotidiennes,
  - fiche d'observation individualisée pour la lecture de texte continue,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire d'écriture connu,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire de lecture connu,
  - changements au fil du temps du niveau de l'élève,
  - changements au fil du temps vocabulaire d'écriture connu,
  - Résumé du sondage d'observation à différents moments de l'année,
  - Feuille de présence;
- 10.8 maintenir des liens étroits avec les enseignants en salle de classe pendant la série de leçons, surtout pendant la dernière semaine de leçons pour un enfant;
- 10.9 travailler étroitement avec l'enseignant en salle de classe et observer l'enfant en salle de classe afin d'assurer une transition sans heurts à la fin de l'enseignement individuel et de fournir du soutien supplémentaire, s'il y a lieu;
- 10.10 travailler étroitement avec l'équipe de l'école afin de surveiller de près les progrès continus des enfants qui ont participé au programme Reading Recovery/IPLÉ et de discuter des occasions d'apprentissage de la littératie supplémentaires pour chaque enfant;

- 10.11 recevoir un minimum de 5 visites de l'enseignant formateur au cours de l'année;
- 10.12 soumettre les formulaires de données à la fin de l'année comme exigé par l'ICIPLÉ. Cela peut aussi comprendre la soumission de données supplémentaires requises par l'ICIPLÉ pour les centres de formation qui offrent une formation en ligne;
- 10.13 rédiger un rapport pour l'école;
- 10.14 réussir tous les aspects de la formation afin de recevoir une attestation de fin de cours et d'être enregistré par l'ICIPLÉ (Annexe A);
- 10.15 respecter le code de déontologie du conseil de l'ICIPLÉ, Administrateurs et professionnels formés pour offrir et mettre en œuvre Reading Recovery/IPLÉ. (Annexe D).

**Literacy Lessons** – Pendant l'année de formation, les spécialistes de l'intervention Literacy Lessons ne choisiront pas les élèves de Reading Recovery admissibles jusqu'à ce que les enseignants de Reading Recovery aient choisi les élèves ayant les plus faibles résultats pour leur charge de travail. Les enfants qui restent et qui ont les résultats les plus faibles recevront une intervention Literacy Lessons avec les spécialistes en formation.

Si tous les élèves de Reading Recovery ont reçu de l'aide, les spécialistes de Literacy Lessons en formation doivent choisir parmi les élèves dans l'ordre suivant :

- a. élèves de 1<sup>re</sup> année retenus qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir des leçons de Reading Recovery;
- b. élèves de 2<sup>e</sup> année ayant les plus faibles résultats qui n'ont pas eu l'occasion de recevoir des leçons de Reading Recovery;
- c. élèves dont les leçons ont dû être suspendues en raison de circonstances hors du contrôle de l'école.

### **Directives**

Les enseignants en formation doivent :

- 10.16 communiquer avec les parents, l'enseignant en salle de classe et les autres membres du personnel de façon régulière
- 10.17 se réunir avec les parents ou les tuteurs des enfants qui doivent commencer Reading Recovery/IPLÉ et les inviter à observer des leçons et à maintenir la communication pendant l'intervention;
- 10.18 contribuer au développement et au fonctionnement d'une équipe de l'école et travailler étroitement avec elle afin de suivre de près les progrès continus des enfants qui ont participé au programme Reading Recovery/IPLÉ et de discuter des occasions d'apprentissage de la littérature supplémentaires pour chaque enfant;
- 10.19 dépasser la limite de quatre périodes d'enseignement en Reading Recovery/IPLÉ pendant l'année de formation uniquement avec l'accord de l'enseignant formateur et de l'enseignant de Reading Recovery/IPLÉ;
- 10.20 adhérer au Reading Recovery Council of North America (RRCNA) afin de recevoir les dernières nouvelles et les publications concernant Reading Recovery.

*Note : Dans les cas où un enseignant n'est pas en mesure de répondre aux exigences de formation d'environ 300 heures d'enseignement individuel quotidien et de 40 heures de formation continue pendant l'année de formation, l'attestation de fin de cours sera émise lorsque des sessions de rattrapage auront été suivies lors de l'année suivante. Chaque situation doit être négociée avec l'enseignant formateur et pourrait exiger une demande d'exemption.*

## 11. Enseignants formés

### Normes

Les enseignants formés doivent :

- 11.1 assurer un enseignement quotidien de 30 minutes uniforme pour tous les enfants les jours de classe; les enseignants de Literacy Lessons assurent un enseignement quotidien de 30 à 40 minutes;
- 11.2 assurer l'utilisation de tout le temps d'enseignement possible en évitant les retards pour l'évaluation, la sélection et l'enseignement de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons aux enfants;
- 11.3 être des employés permanents d'un CRE ou conseil scolaire et travailler chaque jour;
- 11.4 enseigner un minimum d'une heure par jour (deux enfants de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons chaque jour qui reçoivent 30 minutes d'enseignement individuel) dans un milieu scolaire;
- 11.5 assister à des sessions de développement professionnel continu tout en enseignant aux élèves en Reading Recovery/IPLÉ. Dans les centres de formation qui utilisent la technologie pour la formation en Reading Recovery, Literacy Lessons, ou IPLÉ, participer à la préparation et à des exercices structurés pour l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage en ligne;
- 11.6 administrer, analyser et résumer les données du sondage d'observation pour les enfants qui commencent Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons ou qui reprennent le programme après une pause;
- 11.7 conserver des dossiers complets sur chaque enfant qui serviront de base pour leur enseignement continu :
  - Observation Survey/Le sondage d'observation et le résumé,
  - Prédiction de progrès,
  - fiches sur les leçons quotidiennes,
  - fiche d'observation individualisée pour la lecture de texte continue,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire d'écriture connu,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire de lecture connu,
  - changements au fil du temps du niveau de l'élève,
  - changements au fil du temps du vocabulaire d'écriture connu,
  - Résumé du sondage d'observation à différents moments de l'année,
  - Feuille de présence;
- 11.8 maintenir des liens étroits avec les enseignants en salle de classe pendant la série de leçons, surtout pendant la dernière semaine de leçons pour un enfant;
- 11.9 travailler étroitement avec l'enseignant en salle de classe et observer l'enfant en salle de classe afin d'assurer une transition sans heurts à la fin de l'enseignement individuel et de fournir du soutien supplémentaire, s'il y a lieu;
- 11.10 travailler étroitement avec l'équipe de l'école afin de surveiller de près les progrès continus des enfants qui ont participé au programme Reading Recovery/IPLÉ et de discuter des occasions d'apprentissage de la littératie supplémentaires pour chaque enfant;
- 11.11 assister à un minimum de 8 sessions de formation continue chaque année;
- 11.12 enseigner à un enfant en personne plusieurs fois au cours de l'année derrière la fenêtre à vue unilatérale lors des sessions de formation, tel qu'organisé par l'enseignant formateur. Quand une leçon doit être offerte en ligne en temps réel, on doit organiser cela avec l'enseignant formateur en avance
- 11.13 rendre et recevoir la visite de collègues;

- 11.14 recevoir un minimum d'une visite de l'enseignant formateur annuellement;
- 11.15 vérifier le progrès des élèves qui ont réussi le programme;
- 11.16 préparer et soumettre un rapport annuel portant sur Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons;
- 11.17 respecter le code de déontologie du conseil de l'ICIPLÉ, Administrateurs et professionnels formés pour offrir et mettre en œuvre Reading Recovery/IPLÉ (*Annexe D*);
- 11.18 soumettre les données à l'enseignant formateur au besoin. Cela peut aussi comprendre la soumission de données supplémentaires requises par l'ICIPLÉ pour les centres de formation qui offrent une formation en ligne.

### **Directives**

Les enseignants formés devraient :

- 11.19 contribuer au développement et au fonctionnement de l'équipe d'école pour évaluer le progrès du programme
- 11.20 travailler afin d'offrir Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons à chaque élève ayant besoin de soutien dans leurs écoles
- 11.21 se réunir avec les parents ou les tuteurs des enfants qui doivent commencer Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons et les inviter à observer des leçons et à maintenir la communication pendant l'intervention;
- 11.22 communiquer avec les parents, les enseignants en salle de classe et les autres membres du personnel de façon régulière
- 11.23 recommander Reading Recovery/IPLÉ pour les élèves de la 1<sup>re</sup> année ayant besoin de soutien; recommander Literacy Lessons pour les enfants de la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année qui éprouvent des difficultés en littératie;
- 11.24 adhérer au Reading Recovery Council of North America (RRCNA) afin de recevoir les dernières nouvelles et les publications concernant Reading Recovery.

## **12. Enseignants formateurs**

Les enseignants formateurs en Reading Recovery/IPLÉ sont essentiels pour la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ, et jouent un rôle complexe qui exige du savoir-faire dans plusieurs domaines. Les enseignants formateurs jouent un rôle de leadership et de défense des intérêts important au sein du CRE ou conseil scolaire dans lequel ils travaillent. Ils ont la responsabilité de former des groupes d'enseignants d'écoles locales chaque année, d'offrir du soutien au travail des enseignants formés en Reading Recovery/IPLÉ lors des années précédentes et de fournir des conseils à tous les niveaux du système d'éducation local et à la communauté sur le fonctionnement de Reading Recovery/IPLÉ.

Les responsabilités des enseignants formateurs en Reading Recovery/IPLÉ sont :

- 12.1 d'enseigner aux enfants en Reading Recovery/IPLÉ lors de leçons quotidiennes et individuelles d'une durée de 30 minutes;
- 12.2 de former des enseignants;
- 12.3 d'assurer que les enseignants enseignent à des enfants du groupe en temps réel à plusieurs reprises pendant l'année de formation, y compris au moins une fois en personne. Les autres occasions peuvent être offertes avec l'aide de technologie si on répond à toutes les exigences des normes pour l'offre de formation en ligne;
- 12.4 de vérifier le progrès des enfants;
- 12.5 de travailler avec l'administrateur de liaison, les administrateurs de l'école et les responsables de la technologie pédagogique afin d'assurer que les enseignants reçoivent du perfectionnement professionnel sur l'utilisation de la technologie,

s'il y a lieu, et que ce perfectionnement réponde aux normes pour l'apprentissage en ligne;

- 12.6 de disséminer l'information et de participer au réseau d'Intervention préventive en lecture-écriture afin de maintenir leur propre développement professionnel;
- 12.7 de travailler de concert avec les administrateurs afin de réussir la mise en œuvre, le fonctionnement et l'évaluation de l'intervention;
- 12.8 de défendre les intérêts de Reading Recovery/IPLÉ.

### **13. Sélection des enseignants formateurs**

#### ***Normes***

Les enseignants formateurs choisis doivent :

- 13.1 détenir un baccalauréat d'une université reconnue, de préférence une maîtrise;
- 13.2 être choisi et appuyé par leur CRE ou conseil scolaire;
- 13.3 être engagé à titre d'enseignant formateur au sein de leur CRE ou conseil scolaire suite à l'année de formation;
- 13.4 détenir un permis d'enseignement selon les exigences provinciales et territoriales;
- 13.5 avoir fait preuve d'un enseignement de qualité de la littératie précoce, au niveau primaire de préférence, pour un minimum de 3 ans;
- 13.6 démontrer du leadership et les compétences nécessaires pour travailler avec des collègues et des administrateurs;
- 13.7 avoir de l'expérience à titre de chef de file;
- 13.8 avoir de l'expérience réussie en enseignement bilingue dans un milieu en français ou en immersion française, s'ils se portent candidats pour Intervention préventive en lecture-écriture.

### **14. Formation des enseignants formateurs**

La formation des enseignants formateurs requiert une année entière à l'institut de formation approuvé par l'ICIPLE et une année de travail dans le domaine l'année suivante.

Les composantes du cours de formation des enseignants formateurs comprennent :

- A. Reading Recovery/IPLÉ;
  - 1. enseignement des enfants,
  - 2. formation des enseignants,
  - 3. théorie, mise en œuvre et recherches;
- B. Études universitaires dans les domaines suivants :
  - 1. psychologie du développement,
  - 2. théories et recherches sur la littératie,
  - 3. problèmes au niveau des difficultés en littératie.

## **Normes**

Les enseignants formateurs en formation doivent :

- 14.1 assister à des cours et à des séminaires; dans les centres de formation qui utilisent la technologie pour toute formation, participer à la préparation et à des exercices structurés pour l'utilisation de la technologie pour l'apprentissage en ligne offert par l'institut régional;
- 14.2 enseigner une leçon en personne à plusieurs reprises pendant l'année scolaire;
- 14.3 enseigner à 4 enfants en Reading Recovery/IPLÉ chaque jour, de façon individuelle, pendant des leçons de 30 minutes dans une école tout au cours de l'année;
- 14.4 faire preuve d'un enseignement efficace en Reading Recovery/IPLÉ;
- 14.5 maintenir des dossiers complets sur chaque enfant pour guider l'enseignement :
  - Observation Survey/Le sondage d'observation et le résumé,
  - Prédications de progrès,
  - fiches sur les leçons quotidiennes,
  - fiche d'observation individualisée pour la lecture de texte continue,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire d'écriture connu,
  - fiche hebdomadaire du vocabulaire de lecture connu,
  - changements au fil du temps du niveau de l'élève,
  - changements au fil du temps vocabulaire d'écriture connu,
  - Résumé du sondage d'observation à différents moments de l'année,
  - Feuille de présence;
- 14.6 recevoir la visite d'un directeur à la formation à l'école;
- 14.7 soumettre les données au directeur à la formation d'ICIPLÉ;
- 14.8 communiquer avec les parents, les enseignants en salle de classe et tout autre personnel enseignant pendant l'année;
- 14.9 assister aux cours de formation des enseignants, observer et participer à tous les aspects exigés pendant la période de formation;
- 14.10 faire des visites dans des écoles;
- 14.11 respecter le code de déontologie du conseil de l'ICIPLÉ, Administrateurs et professionnels formés pour offrir et mettre en œuvre Reading Recovery/IPLÉ (Annexe D).

## **Directives**

Les enseignants formateurs en formation devraient :

- 14.12 vérifier le progrès des enfants qui ont complété le programme;
- 14.13 visiter d'autres centres afin d'avoir un aperçu de la variété des lieux;
- 14.14 observer les sessions de formation continue menées par un enseignant formateur;
- 14.15 observer des rencontres liées au poste dans les CRE et le conseil scolaire (c.-à-d. rencontres du conseil d'administration du CRE ou conseil scolaire);
- 14.16 participer dans la recherche et l'évaluation, incluant la préparation d'un rapport d'un site;
- 14.17 aider dans la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture dans un CRE ou conseil scolaire;
- 14.18 adhérer au Reading Recovery Council of North America (RRCNA) afin de recevoir les dernières nouvelles et les publications concernant Reading Recovery.

Les enseignants formateurs en formation doivent participer à des activités pratiques prévues par le directeur à la formation. Ces expériences commencent par l'observation et graduellement passent au niveau de la pratique du rôle d'enseignant formateur. Tous les aspects de la formation doivent être complètement réussis; ceci inclut l'enseignement quotidien aux enfants et terminer les cours académiques et de gestion comme exigé.

## **15. Enseignants formateurs formés**

***Le rôle d'enseignant formateur est d'enseigner aux enfants de Reading Recovery/IPLÉ, de travailler avec les enseignants de Reading Recovery/IPLÉ, et de faciliter la mise en œuvre; c'est pourquoi la personne qui occupe le rôle d'enseignant formateur doit être affectée à Reading Recovery/IPLÉ à temps plein.***

Pendant l'année dans le domaine, les enseignants formateurs généralement offrent une formation à un groupe d'enseignants et enseignent quotidiennement à un minimum de quatre enfants en Reading Recovery/IPLÉ. Dans les années suivantes, les enseignants formateurs peuvent former un ou deux groupes d'enseignants, selon le nombre d'enseignants en formation continue et leur travail auprès des enfants. La charge de travail peut varier selon l'ampleur de la mise en œuvre et les déplacements dans les régions de formation. Les facteurs suivants doivent être considérés avec soin :

1. la quantité de sessions de formation et de formation continue que l'enseignant formateur doit développer et offrir;
2. le nombre de visites requis;
3. la distance et la géographie de la région où l'on se déplace.

Étant donné que les enseignants formateurs aident les enseignants à adapter les leçons pour les enfants qui sont particulièrement difficiles à enseigner, l'augmentation des expériences d'apprentissage améliorera la qualité du soutien offert. C'est pourquoi l'enseignant formateur peut uniquement soutenir un maximum de 35 à 45 enseignants. Si l'enseignant formateur a moins d'enseignants à aider, son temps d'enseignement peut augmenter. Il y a une mise en garde pour les responsables de liaison de ne pas changer le rôle de l'enseignant formateur au-delà de leur expertise de formation et au-delà de leur capacité de continuer à exécuter leur rôle primaire avec succès; autrement, les résultats d'intervention préventive en lecture-écriture pourraient en souffrir.

### **Normes**

Les enseignants formateurs formés doivent :

- 15.4 enseigner à 4 enfants en Reading Recovery/IPLÉ quotidiennement tout au cours de leur première année suivant la période de formation;
- 15.5 Selon ses responsabilités, l'enseignant formateur peut graduellement réduire son temps d'enseignement à un minimum de 2 enfants par jour dans les années qui suivent;
- 15.6 organiser et donner le cours de formation à un groupe de 8 à 12 enseignants l'année suivant la période de formation de l'enseignant formateur. Si une partie de la formation, du perfectionnement professionnel ou du soutien comprend de l'apprentissage en ligne, travailler avec l'administrateur de liaison afin d'assurer le respect des exigences en ce qui concerne la technologie;
- 15.7 former, lors des années suivantes, un groupe de 8 à 12 enseignants selon les besoins du CRE ou du conseil scolaire. La taille de classe minimum est de huit enseignants afin que l'on puisse interagir et bien échanger des idées. Si une partie de la formation, du perfectionnement professionnel ou du soutien comprend de l'apprentissage en ligne, travailler avec l'administrateur de liaison



- afin d'assurer le respect des exigences en ce qui concerne la technologie;
- 15.8 fournir le support professionnel dans la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons;
  - 15.9 rendre visite aux enseignants au moins 5 fois lors de leur année de formation;
  - 15.10 Recevoir deux visites d'un directeur à la formation pendant l'année de formation et une visite annuelle lors des années suivantes à la formation;
  - 15.11 Recevoir deux visites d'un directeur à la formation pendant l'année de formation et une visite annuelle lors des années suivantes à la formation;
  - 15.12 fournir un soutien continu aux enseignants formés en Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons grâce à des visites de l'enseignant formateur, à huit sessions de formation continue annuellement et à des communications régulières;
  - 15.13 rassembler et soumettre les données de fin d'année sur Reading Recovery/IPLÉ au directeur tel qu'exigé par l'ICIPLE avant la fin juin;
  - 15.14 terminer un rapport annuel du site et le soumettre au directeur à la formation avant le 30 septembre de l'année courante;
  - 15.15 assister au forum annuel de développement professionnel des enseignants formateurs;
  - 15.16 respecter le code de déontologie du conseil de l'ICIPLE, Administrateurs et professionnels formés pour offrir et mettre en œuvre Reading Recovery/IPLÉ (Annexe D);
  - 15.17 maintenir des dossiers complets sur chaque enfant pour guider l'enseignement :
    - Observation Survey/Le sondage d'observation et le résumé,
    - Prédications de progrès,
    - fiches sur les leçons quotidiennes,
    - fiche d'observation individualisée pour la lecture de texte continue,
    - fiche hebdomadaire du vocabulaire d'écriture connu,
    - fiche hebdomadaire du vocabulaire de lecture connu,
    - changements au fil du temps du niveau de l'élève,
    - changements au fil du temps vocabulaire d'écriture connu,
    - Résumé du sondage d'observation à différents moments de l'année,
    - Feuille de présence;
  - 15.18 maintenir l'affiliation avec l'ICIPLE;
  - 15.19 maintenir la norme pour l'établissement et le fonctionnement d'un centre de formation, y compris la sélection des enfants qui obtiennent les résultats les plus faibles;
  - 15.20 assurer que toutes les demandes d'exemption des **Normes et directives** sont soumises dans un délai opportun;
  - 15.21 aider les enseignants de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons et les directeurs dans la préparation des rapports annuels d'école qui reflètent la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture et qui contiennent les informations telles que requises par l'ICIPLE;
  - 15.22 participer aux séances de perfectionnement professionnel offertes par l'institut régional; si on offre des interventions de Literacy Lessons, participer aux séances de perfectionnement professionnel **avant** et pendant que l'on offre Literacy Lessons;
  - 15.23 s'assurer de la disponibilité du matériel pour les cours de formation;
  - 15.24 recueillir et réviser les rapports annuels des écoles sur Reading Recovery/IPLÉ.

## **Directives**

Les enseignants formateurs formés devraient :

- 15.25 informer les groupes d'intérêt au sujet de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons;
- 15.26 participer aux événements regroupant des professionnels en Reading Recovery/IPLÉ du monde entier ;
- 15.27 travailler en partenariat avec des éducateurs qui possèdent les qualifications nécessaires pour travailler avec des élèves ayant des besoins exceptionnels;
- 15.28 rendre et recevoir la visite de collègues annuellement;
- 15.29 aider avec le recrutement d'enseignants appropriés pour la classe de formation;
- 15.30 adhérer au Reading Recovery Council of North America (RRCNA) afin de recevoir les dernières nouvelles et les publications concernant Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons.

## **16. Cours de formation**

Les cours de formation sont basés sur deux éléments essentiels de Reading Recovery/IPLÉ, soit les principes de la discussion et de la collaboration, et les occasions d'observer un vaste éventail d'interactions entre les enseignants et les enfants. En vue d'optimiser cette discussion de collaboration, un groupe de 8 à 12 enseignants doit être choisi pour chaque groupe de formation. Ce minimum est requis afin d'assurer que chaque enseignant en formation puisse vivre toutes les expériences possibles pendant leur formation. On peut ainsi offrir suffisamment d'occasions d'observer une vaste gamme de comportements des enseignants et des enfants.

Les **Normes** suivantes ont pour but d'assurer que les conditions d'apprentissage appropriées sont en place :

- 16.1 Les cours de formation ne doivent se composer que de 8 à 12 enseignants tout au plus;
- 16.2 Les enseignants doivent assister à la formation dans le sondage d'observation et à un minimum de 18 sessions de formation;
- 16.3 Les enseignants doivent enseigner à un enfant derrière la fenêtre à vue unilatérale plusieurs fois au cours de l'année.

## **Institut de formation des enseignants formateurs**

### **17. Préparation pour l'établissement d'un institut de formation**

Les instituts de formation exigent la présence d'un directeur à la formation à temps plein. Les directeurs à la formation de Reading Recovery/IPLÉ jouent un rôle de leadership essentiel en Reading Recovery/IPLÉ. Ils fournissent une formation tertiaire aux enseignants formateurs et ils guident, gèrent et facilitent l'offre efficace de Reading Recovery/IPLÉ dans le système éducatif.

Établir un institut de formation accrédité exige l'étude soigneuse et l'engagement du commanditaire et l'approbation du conseil d'administration d'ICIPLE. Les recommandations suivantes devraient être soigneusement examinées avant de faire des demandes auprès d'ICIPLE :

- 17.1 faire un sondage pour déterminer les besoins d'un institut et le nombre estimé de sites probables et de CRE et conseils scolaires qui pourraient être desservis par l'institut;

- 17.2 développer un plan à long terme de mise en œuvre qui est en accord avec les **Normes et directives**;
- 17.3 développer un budget à long terme pour supporter le fonctionnement de l'institut, le poste et les fonctions du directeur à la formation. Le budget devrait inclure les coûts de formation, le matériel, le déplacement du personnel, le développement professionnel exigé et les services de secrétariat adéquat;
- 17.4 rechercher l'engagement d'une université pour fournir les cours académiques aux enseignants formateurs en formation;
- 17.5 soumettre une lettre d'intention auprès du directeur général d'ICIPLÉ avant le 15 janvier de l'année scolaire précédant l'établissement de l'institut proposé;
- 17.6 assigner les fonds pour le poste d'un directeur à la formation ou plus avec l'approbation d'ICIPLÉ;
- 17.7 fournir des locaux appropriés à l'enseignement des cours de formation, incluant la construction d'une salle ayant une fenêtre à vue unilatérale, l'installation d'un système de son adéquat (annexe C) et de l'espace de rencontre et de travail.

## 18. Démarches de demande et d'approbation

Le processus d'approbation de l'institut de formation est conçu pour identifier les forces et les faiblesses qui pourraient affecter la réussite de la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ. Les **Normes** suivantes se sont avérées critiques au succès de l'institut de formation.

Il doit y avoir :

- 18.1 preuve de la viabilité fiscale de l'institut de formation;
- 18.2 conditions d'emploi appropriées pour le ou les directeur(s) à la formation;
- 18.3 preuve du besoin de former des enseignants formateurs dans la région;
- 18.4 preuve de l'appui des CRE, du conseil scolaire et du ministère provincial;
- 18.5 un nombre adéquat de groupes d'enseignants à former pour appuyer la formation d'enseignants formateurs.

## Directeurs à la formation

Les directeurs à la formation en Intervention préventive en lecture-écriture ont la responsabilité principale de former les enseignants formateurs et de fournir un appui dans le développement professionnel continu. Les directeurs à la formation avisent les enseignants formateurs des nouveaux courants théoriques et fournissent des conseils sur les questions qui affectent la livraison de Reading Recovery/IPLÉ. Le rôle du directeur à la formation est critique parce que la qualité de la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ dépend de l'expertise des enseignants formateurs. De plus, les directeurs à la formation sont responsables de la mise en œuvre et de la coordination de Reading Recovery/IPLÉ à travers une province ou le pays et doivent se rapporter au conseil d'administration d'ICIPLÉ.

## 19. Sélection du directeur à la formation

### **Normes**

Les directeurs à la formation choisis en vue de la formation doivent :

- 19.1 détenir au minimum une maîtrise d'une institution reconnue;
- 19.2 détenir un permis d'enseignement permanent;
- 19.3 avoir une expérience réussie en enseignement, au niveau primaire de préférence;

- 19.4 fournir des preuves de leadership et montrer des compétences exceptionnelles de collaboration avec les collègues et les enseignants;
- 19.5 être nommés par l'ICIPLE;
- 19.6 avoir la capacité de travailler de façon indépendante ou comme membre d'une équipe de directeurs à la formation;
- 19.7 être employé par un institut de formation régional pendant au moins 3 ans après leur formation;
- 19.8 être approuvé par les directeurs à la formation de l'équipe canadienne de Reading Recovery/IPLÉ (CRRT);
- 19.9 avoir de l'expérience réussie en enseignement bilingue dans un milieu en français ou en immersion française, s'ils se portent candidats pour Intervention préventive en lecture-écriture.

### **Directives**

*Les directeurs à la formation choisis en vue de leur formation devraient :*

- 19.10 comprendre les recherches récentes liées à la littératie précoce;
- 19.11 démontrer les capacités pertinentes de travail avec un éventail de personnes dans les communautés éducatives.

### **20. Les directeurs à la formation en formation**

La formation de directeur à la formation en Reading Recovery/IPLÉ Trainer exige la participation à temps plein pendant une année scolaire dans un programme identifié offert par une équipe de directeurs à la formation. On accordera la priorité à la formation dans un contexte canadien dans un programme approuvé par la IRRTO.

Les composantes du cours comprennent :

- 20.1 une préparation académique appropriée (individualisée selon les besoins);
- 20.2 enseigner à 4 enfants en Reading Recovery/IPLÉ chaque jour au cours de l'année;
- 20.3 former des enseignants et des enseignants formateurs;
- 20.4 développer des capacités de parler de Reading Recovery/IPLÉ devant un auditoire varié;
- 20.5 informer les autres de la gamme de recherches liée à Reading Recovery/IPLÉ;
- 20.6 comprendre comment organiser et gérer la formation des enseignants formateurs à l'institut de formation et dans ses cours;
- 20.7 apprendre à comprendre des défis portant sur la mise en œuvre;
- 20.8 réussir avec succès tous les cours indiqués.

### **21. Les directeurs à la formation formés**

Les directeurs à la formation canadiens formés travaillent en équipe (CRRT) afin de fournir les services aux sites à travers le pays et pour offrir le cours de formation d'enseignants formateurs. Les directeurs à la formation se rapportent au conseil d'administration de l'ICIPLE.

### **Normes**

Les directeurs à la formation formés doivent :

- 21.1 être membres de la CRRT;
- 21.2 participer au développement d'un plan à long terme pour un institut de formation canadien;
- 21.3 enseigner à des élèves;
- 21.4 travailler avec un groupe d'enseignants de temps à autre pendant une année scolaire;

- 21.5 préparer et donner un cours aux enseignants formateurs en formation, fournir une formation en utilisation de la technologie et veiller à ce que l'on réponde aux exigences pour la technologie;
- 21.6 offrir le développement professionnel aux enseignants formateurs formés;
- 21.7 rendre visite annuellement aux enseignants formateurs formés pour observer leur enseignement aux enfants, la formation des enseignants et pour discuter de la mise en œuvre avec le responsable de liaison;
- 21.8 actualiser les matériaux;
- 21.9 rassembler les données nationales de la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- 21.10 surveiller la mise en œuvre de l'intervention à travers le pays;
- 21.11 siéger au comité de NATG et IRRTO et assister aux réunions prévues;
- 21.12 représenter Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons dans les assemblées publiques;
- 21.13 passer en revue la recherche actuelle et les théories concernant l'acquisition de la lecture et de l'écriture, les difficultés d'apprentissage et d'autres domaines connexes et répondre aux critiques;
- 21.14 agir comme défenseur de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons auprès des décisionnaires locaux, provinciaux et au niveau national;
- 21.15 recevoir la visite de collègues;
- 21.16 planifier et participer au forum annuel de développement professionnel des enseignants formateurs;
- 21.17 aviser le conseil d'administration d'ICIPLE sur la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture à travers le pays;
- 21.18 répondre aux requêtes d'information concernant Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons;
- 21.19 organiser des sessions pour les visiteurs qui souhaitent en savoir plus sur Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons et à sa mise en œuvre;
- 21.20 préparer et offrir du soutien professionnel aux enseignants formateurs qui enseignent des cours de Literacy Lessons et fournir un perfectionnement professionnel continu aux enseignants qui mènent les interventions de Literacy Lessons. Le soutien pourrait comprendre la communication et la participation d'enseignants de groupes spéciaux, de superviseurs et d'administrateurs;
- 21.21 collaborer avec les collègues formateurs afin de créer des cours pour les spécialistes en interventions de Literacy Lessons, y compris des expériences et des références essentielles;
- 21.22 consulter les chercheurs et les spécialistes qui sont experts dans le domaine de l'éducation des groupes spéciaux;
- 21.23 participer aux séances de perfectionnement professionnel afin d'approfondir les connaissances et d'améliorer les compétences pour aider les enseignants formateurs et les enseignants de groupes spéciaux à utiliser *Literacy Lessons Designed for Individuals* (Clay, 2016);
- 21.24 s'assurer du respect des **Normes** de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons afin de conserver la marque déposée.

## Requalification des enseignants, des enseignants formateurs et des directeurs à la formation

### 22. Enseignants

Si un enseignant n'a pas enseigné à des enfants depuis 2 ans ou plus et souhaite revenir dans l'enseignement d'Intervention préventive en lecture-écriture, un plan de retour doit être développé en consultation avec l'enseignant formateur, le responsable de liaison et un directeur à la formation et doit tenir compte du temps passé en dehors de Reading Recovery/IPLÉ, du nombre

d'années d'expérience en Reading Recovery/IPLÉ et des changements aux matériaux de formation. Le plan devra aussi tenir compte des frais potentiels. S'il y aura de l'apprentissage en ligne, on doit répondre aux normes pour l'utilisation de la technologie et participer à des exercices structurés pour l'utilisation de la technologie qui seront offerts.

### **23. Enseignants formateurs**

Si un enseignant formateur a quitté son poste pendant plus d'une année, un plan de retour doit être développé en consultation avec le responsable de liaison et un directeur à la formation avant la rentrée en fonction. Le plan devra tenir compte des frais potentiels. S'il y aura de l'apprentissage en ligne, on doit répondre aux normes pour l'utilisation de la technologie et participer à des exercices structurés pour l'utilisation de la technologie qui seront offerts.

Si un enseignant formateur a été formé, mais n'a jamais complété l'année de travail suivante, le plan de retour doit inclure :

- 23.1 du temps à l'Institut de formation avant le retour;
- 23.2 une participation à des cours de formation d'enseignants formateurs;
- 23.3 un enseignement des enfants de Reading Recovery/IPLÉ;
- 23.4 le tutorat d'un groupe d'enseignants de Reading Recovery/IPLÉ en formation.

### **24. Directeurs à la formation**

Un directeur à la formation d'expérience qui n'a pas travaillé à tel titre depuis plus d'une année scolaire devra développer un plan en consultation avec l'équipe de directeurs à la formation canadienne. Le plan devra tenir compte des frais potentiels.

Le plan devrait inclure :

1. l'observation et le travail avec des groupes d'enseignants formateurs en formation;
2. la participation à des visites de sites accompagné d'un directeur à la formation;
3. l'enseignement à des enfants si le directeur à la formation n'enseignait pas auparavant;
4. la mise à jour des connaissances concernant la mise en œuvre d'Intervention préventive en lecture-écriture, y compris l'utilisation de la technologie.

## **Transition entre Reading Recovery et Intervention préventive en lecture-écriture**

La diversité des élèves au Canada signifie que les spécialistes en Reading Recovery/Intervention préventive en lecture-écriture se trouvent parfois dans une situation où ils doivent fournir des instructions dans une langue autre que celle dans laquelle ils ont été formés. Le cas échéant, on devra développer un plan en collaboration avec l'équipe de directeurs à la formation canadienne. Le plan doit être développé une année avant l'année scolaire lors de laquelle le spécialiste en Reading Recovery devra accomplir ses tâches dans l'autre langue.

### **25. Enseignants**

#### **Normes**

Quand un enseignant effectue une transition vers une nouvelle langue, il doit :

- 25.1 recevoir une formation sur les tâches du sondage d'observation dans la nouvelle langue;
- 25.2 enseigner à un minimum de 4 enfants dans la nouvelle langue;
- 25.3 recevoir le soutien d'un enseignant formateur formé pour travailler dans la nouvelle langue;

- 25.4 participer à un groupe de développement professionnel continu ou de formation dans la nouvelle langue.

L'enseignant formateur, en consultation avec un directeur à la formation, déterminera les façons dont on offrira le soutien supplémentaire.

## **26. Enseignants formateurs**

### ***Normes***

Si un enseignant formateur effectue une transition vers une nouvelle langue, il doit :

- 26.1 recevoir une formation sur les tâches du sondage d'observation dans la nouvelle langue;
- 26.2 enseigner à un minimum de 4 enfants dans la nouvelle langue;
- 26.3 recevoir le soutien d'un directeur à la formation formé pour travailler dans la nouvelle langue;
- 26.4 entreprendre d'autres travaux sur les cours pendant l'année de transition, tel qu'assigné;
- 26.5 guider un groupe d'enseignant en développement professionnel ou en formation continue dans la nouvelle langue avec la supervision d'un directeur à la formation.

## **27. Directeurs à la formation**

### ***Normes***

Si un directeur à la formation effectue une transition vers une nouvelle langue, il doit :

- 27.1 enseigner à un minimum de 4 enfants dans la nouvelle langue;
- 27.2 collaborer avec ses collègues de l'IRRTTO concernés;
- 27.3 guider un groupe d'enseignants ou d'enseignants formateurs qui entreprennent leur formation dans la nouvelle langue;
- 27.4 entreprendre une formation professionnelle au besoin.

## Politiques et procédures

### 28. Politique sur la marque déposée

Le conseil d'administration d'ICIPLE a adopté la politique suivante :

- 28.1 en tant que propriétaire, ICIPLE a enregistré la marque déposée de Reading Recovery, IPLÉ et Literacy Lessons au Canada;
- 28.2 ICIPLE détient tous les droits, le titre et l'intérêt de la marque déposée;
- 28.3 ICIPLE introduit, favorise, guide et gère l'intervention précoce créée par Marie Clay;
- 28.4 l'enregistrement de la marque déposée assure que les **Normes et directives** (pour Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons) au Canada soient respectées;
- 28.5 toutes les mises en œuvre canadiennes de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy qui respectent les exigences des **Normes et directives** reçoivent une licence de redevance libre annuellement;
- 28.6 les instituts de formation des enseignants doivent soumettre annuellement leur demande de licence (Annexe E);
- 28.7 l'équipe de directeur à la formation canadienne examinera les demandes et recommandera celles qui devraient être approuvées au conseil d'administration de l'ICIPLE;
- 28.8 une liste des instituts de formation au Canada pour l'année scolaire en cours est présentée au conseil d'administration par le président lors de la réunion annuelle du conseil d'administration d'ICIPLE;
- 28.9 suite à la conformité des exigences, une confirmation écrite sera envoyée au partenaire qui aura alors la permission d'utiliser la marque déposée dans le cadre de la promotion de Reading Recovery/IPLÉ et des services rendus au site identifié;
- 28.10 la confirmation est valide pour un temps spécifique (une année);
- 28.11 la licence ne peut pas être assignée, prêtée ou accordée par un partenaire;
- 28.12 le propriétaire (ICIPLE) se réserve le droit de terminer l'utilisation de la licence si le partenaire ne respecte pas les principes des **Normes et directives** de Reading Recovery/IPLÉ au Canada;
- 28.13 le partenaire doit utiliser le symbole de la marque déposée en conjonction avec le terme Reading Recovery/IPLÉ dans tous les documents écrits et électroniques;
- 28.14 le propriétaire offrira les services et l'appui selon les **Normes et directives** pour Reading Recovery/IPLÉ au Canada basés sur les frais annuels pour services rendus à chaque centre de formation d'enseignants.



## 29. Requêtes d'exemption

Ces **Normes et directives** doivent servir de point de départ pour les plans et le suivi de l'utilisation de la marque déposée Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons. ICIPLE reconnaît que même si l'ensemble des **Normes et directives** ne peuvent pas couvrir l'éventail des questions qui peuvent surgir, il demeure essentiel que ces **Normes et directives**, basées sur les principes de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons, forment la base pour la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons au Canada.

Les requêtes d'exemption à ces Normes et directives devraient être adressées au directeur général d'ICIPLE (cirr@rrcanada.org) ou à son président (president@rrcanada.org).

Les directeurs à la formation, les responsables de liaison, les administrateurs responsables des CRE ou du conseil scolaire et les directeurs d'écoles qui souhaitent obtenir une exemption d'une norme d'ICIPLE doivent soumettre une demande par écrit. La demande doit être faite sans tarder et est valide seulement pour une année. La demande doit comprendre l'information suivante :

- nom du CRE ou conseil scolaire et des écoles;
- nombre d'élèves de la 1<sup>re</sup> année dans les écoles concernées;
- noms des enseignants formateurs ou des enseignants concernés;
- citation de la norme qui ne peut pas être respectée;
- raisons pour lesquelles on ne peut pas respecter la norme;
- efforts accomplis afin de tenter de respecter la norme.

Tout changement proposé à l'enseignement ou au modèle d'offre de formation, y compris l'utilisation de technologie, doit être précédé d'une demande écrite d'exemption. Cette demande doit être effectuée sans tarder au plus tard le 1<sup>er</sup> juin pour l'année scolaire suivante. (Voir l'annexe B pour des exemples de lettres.)

Les instituts de formation des enseignants qui ne respectent pas les Normes et directives sont considérés non-conformes. Un problème de non-conformité aux Normes et directives dans une école, un CRE ou le conseil scolaire doit faire l'objet d'une discussion avec l'enseignant formateur et le responsable de liaison à l'institut de formation des enseignants. Si le problème ne peut pas être résolu par l'enseignant formateur, le responsable de liaison ou le personnel concerné au niveau du CRE ou du conseil scolaire, ou si le problème a des répercussions au niveau régional ou national, le problème est référé à un directeur à la formation pour la résolution en consultation avec le personnel d'intervention préventive en lecture-écriture au sein du CRE ou du conseil scolaire.

Si aucune résolution n'est trouvée, le conseil d'administration d'ICIPLE, à titre de propriétaire de la marque déposée d'Intervention préventive en lecture-écriture au Canada, a la responsabilité de prendre une décision basée sur ses politiques directives.

Les demandes d'exemption d'une année seront accompagnées d'une recommandation d'acceptation ou de refus du conseil d'administration d'ICIPLE, du directeur général ou d'un directeur à la formation de la part du conseil et seront envoyées à toutes les parties intéressées. Un rapport annuel de toutes les demandes d'exemption, acceptées ou refusées, sera créé par le directeur général et présenté à l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration d'ICIPLE.

Dans les cas où l'exemption est refusée, un directeur à la formation qui le communiquera au personnel de l'institut de formation des enseignants et travaillera avec celui-ci afin de répondre à toute autre préoccupation.

Les coordonnées des directeurs à la formation et de l'ICIPLE sont disponibles au [www.rrcanada.org](http://www.rrcanada.org).

### 30. Violations de la marque déposée

L'utilisation de la marque déposée « Reading Recovery® », « IPLÉ® », et « Literacy Lessons® » au Canada est interdite par la loi sans la permission expresse écrite de l'ICIPLE.

Dans les cas où le terme Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons est utilisé sans permission, le président de l'ICIPLE enverra une lettre avisant que l'utilisation du terme Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons doit cesser immédiatement.

Le non-respect d'une telle demande écrite pourrait mener à une action en justice d'une l'ICIPLE en vertu de la Loi sur les marques de commerce du Canada comme cas de contrefaçon de marque.

Quand un détenteur de licence est coupable de non-respect, le président de l'ICIPLE communiquera avec l'enseignant formateur et le responsable de liaison afin de discuter des étapes à suivre pour résoudre le problème de respect. En l'absence d'une décision contraignante, le cas sera transmis au comité exécutif du conseil d'administration de l'ICIPLE. Le détenteur de licence recevra une lettre du président de l'ICIPLE l'avisant de la décision du comité exécutif.

Si la décision n'est pas en faveur du détenteur de licence, quand le détenteur reçoit l'avis de non-respect, il doit immédiatement cesser son utilisation du terme Reading Recovery/IPLÉ.

### 31. Fermeture de l'institut de formation ou du centre de formation

En cas de fermeture d'un institut de formation, le directeur à la formation devra développer un plan en collaboration avec l'équipe de directeurs à la formation et le directeur général d'ICIPLE afin d'assurer le soutien continu des enseignants formateurs de Reading Recovery/IPLÉ de la région. Ce plan devra être soumis au conseil d'administration d'ICIPLE pour approbation.

En cas de fermeture d'un centre de formation des enseignants, l'enseignant formateur et le responsable de liaison du conseil scolaire devront faire un plan en collaboration avec le directeur à la formation afin de continuer à offrir un appui aux enseignants d'Intervention préventive en lecture-écriture.

## Révision des normes et des directives

Le conseil d'administration d'ICIPLE possède l'autorité de réviser les **Normes et directives** suivantes avec l'aide des directeurs à la formation d'Intervention préventive en lecture-écriture, des enseignants formateurs et des responsables de liaison. Les révisions des **Normes et directives** sont effectuées après un examen minutieux des implications pour tous les niveaux de la mise en œuvre, y compris au niveau du réseau international.

## Bibliographie

- Clay, M. M. (1982). *An emphasis on prevention, Observing young readers*. Portsmouth, NH : Heinemann.
- Clay, M. M. (1987). Implementing Reading Recovery: Systemic adaptations to an educational innovation. *New Zealand Journal for Educational Studies*, 22, 35-58.
- Clay, M. M. (1991a). Reading Recovery surprises, DeFord, D., Lyons, C.A., & Pinnell, G.S. (Eds.) *Bridges to literacy* (pp. 55-74). Portsmouth, NH: Heinemann.
- Clay, M. M. (1991b). *Becoming literate: The construction of inner control*. Portsmouth, NH: Heinemann.
- Clay, M. M. (1997). International perspectives on the Reading Recovery program. In J. Flood, Brice Heath, S., & Lapp, D., (Ed.), *Handbook of research on teaching literacy through the communicative and visual arts* (pp. 655-667). Old Tappan, NJ: Simon and Schuster.
- Clay, M. M. (2001). *Change over time in children's literacy development*. Portsmouth, NH: Heinemann.
- Clay, M. M. (2003). *Le sondage d'observation en lecture-écriture*. Montréal, QUÉBEC : Chenelière/McGraw-Hill.
- Clay, M. M. (2016). *Literacy lessons designed for individuals, 2<sup>nd</sup> edition*. Auckland, NZ: The Marie Clay Literacy Trust.
- Clay, M. M. (2013). *Sondage d'observation en lecture-écriture* Portsmouth :NH : Heinemann
- Clay, M. M., & Cazden, C. B. (1990). A Vygotskian interpretation of Reading Recovery. In L. C. Moll (Ed.), *Vygotsky and education: Instructional implications and applications of sociohistorical psychology*. Boston, MA: Cambridge University Press.
- Watson, B. & Askew, B. (2007). *Boundless horizons: Marie Clay's search for the possible in children's literacy*. Portsmouth, NH: Heinemann.

# Glossaire des termes

## PERSONNEL

### **Pause dans le service**

Période lors de laquelle un enseignant, enseignant formateur ou directeur à la formation formé en Reading Recovery/IPLÉ ne travaille pas dans le rôle tel que décrit dans les **Normes et directives**.

### **Transition**

Le processus par lequel on transfère les compréhensions d'un professionnel en Reading Recovery/IPLÉ d'un contexte linguistique à un autre.

### **Enseignants en salle de classe**

Les enseignants en salle de classe sont partenaires des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons. Les instructions en salle de classe et dans Reading Recovery/IPLÉ se complètent. Elles renforcent et élargissent l'apprentissage de l'enfant.

### **Collègues**

Personnel formé en Reading Recovery/IPLÉ.

### **Année dans le domaine**

La deuxième année de formation d'un enseignant formateur en Reading Recovery/IPLÉ lors de laquelle une personne offre le cours de formation continue de Reading Recovery/IPLÉ pour la première fois.

### **Enseignant(e) de Reading Recovery/IPLÉ**

Un enseignant chevronné qui a complété la formation d'une année offerte par un enseignant formateur enregistré.

### **Enseignant formateur de Reading Recovery/IPLÉ**

Un enseignant chevronné qui a terminé une année d'études à temps plein à un institut de formation agréé en préparation pour former des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ.

### **Directeur à la formation de Reading Recovery/IPLÉ**

Un directeur à la formation de Reading Recovery/IPLÉ est principalement responsable de la formation et du soutien continu des enseignants formateurs.

## MISE EN ŒUVRE

### **Progrès accéléré**

Le progrès accéléré est le premier résultat positif d'une série de leçons de Reading Recovery/IPLÉ. Le document « Recommandations pour faciliter la transition avant la fin de l'appui » suggère — et les résultats de l'évaluation finale confirment — que l'enfant a progressé de façon accélérée et sera capable de suivre l'enseignement en salle de classe sans l'aide d'un soutien individualisé supplémentaire.

### **Rapport annuel sur l'institut de formation**

Un rapport préparé annuellement pour l'ICIPLÉ par chaque institut de formation décrivant la mise en œuvre, les résultats et les plans.

**Élève en continuation**

Un enfant en Reading Recovery/IPLÉ qui n'a pas eu l'occasion de compléter sa série de leçons individuelles en raison de la fin de l'année scolaire pourra terminer son programme au début de l'année scolaire suivante.

**Session de formation continue**

Sessions de développement professionnel ou de formation continue de deux heures et demie pour les enseignants formés en Reading Recovery/IPLÉ et qui sont offertes par les enseignants formateurs.

**Fin des leçons**

On met fin à une série de leçons de Reading Recovery/IPLÉ quand l'enfant a fait des progrès accélérés, a développé un système de traitement efficace en lecture et en écriture et participe en salle de classe à un niveau moyen ou au-dessus de la moyenne. (Voir la définition de « progrès accéléré ».)

**Discussion**

Les discussions permettent d'explorer plus en profondeur la théorie et la pratique après la partie des sessions de formation continue et de formation pendant le travail portant sur l'enseignement.

**Données de fin d'année**

L'ICIPLÉ exige que l'on recueille des données au niveau national sur une base annuelle afin de décrire la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ et de faire le suivi de la croissance de Reading Recovery/IPLÉ à l'échelle nationale.

**Apprentissage en personne**

L'apprentissage en personne est une méthode d'instruction dans le cadre de laquelle le contenu du cours et les ressources d'apprentissage sont enseignés en personne à un groupe d'apprenants. Cela permet des interactions en temps réel entre l'apprenant et l'enseignant.

**Accès global**

Chaque enfant qui a besoin du programme de Reading Recovery/IPLÉ y a accès au niveau de l'école, du CRE ou du conseil scolaire, de la province ou du pays.

**Sessions de formation**

Les enseignants de Reading Recovery/IPLÉ en formation rencontrent un enseignant formateur chaque deux semaines pour deux heures et demie. Cela comprend toujours une observation de deux leçons derrière la fenêtre à vue unilatérale.

**Progrès limité**

Le progrès limité est l'un des autres résultats positifs d'une série de leçons de Reading Recovery/IPLÉ. On se rend compte dès les premiers stades de la scolarité que l'enfant a besoin d'un certain soutien supplémentaire en littératie et on recommande donc l'offre d'un soutien de longue durée de la part d'un spécialiste. Les informations prises en note sur les progrès de l'élève semblent indiquer qu'il lui faudra plus du temps et plus de soutien de la part d'un spécialiste professionnel.

**En ligne**

Contrôlé par un autre ordinateur ou réseau ou connecté à celui-ci.

**En temps réel**

Heure actuelle à laquelle un processus ou un événement prend place (pas enregistré).

**Recommandation ou renvoi**

Un élève du programme de Reading Recovery/IPLÉ qui a fait des progrès substantiels ou limités, mais qui n'a pas développé de système de traitement de la littératie suffisamment efficace après avoir passé assez de temps en Reading Recovery/IPLÉ et qui a donc besoin de soutien à long terme ou fourni par un spécialiste. (*Voir les définitions de « progrès limités » et de « progrès substantiels ».*)

**Écran**

Une fenêtre à vue unilatérale sert d'écran afin de permettre aux enseignants de Reading Recovery/IPLÉ d'observer une leçon de Reading Recovery/IPLÉ « derrière l'écran ». En même temps, l'enseignant formateur en Reading Recovery/IPLÉ favorise l'apprentissage des enseignants qui observent la leçon.

**Progrès substantiels**

Les progrès substantiels sont un résultat positif d'une série de leçons de Reading Recovery/IPLÉ. On se rend compte dès les premiers stades de la scolarité que l'enfant a besoin d'un certain soutien supplémentaire et on recommande l'offre à l'enfant d'un soutien de longue durée. Les observations de l'enseignant et les informations prises en note semblent indiquer que l'enfant a réalisé des gains substantiels et sera en mesure de tirer profit de l'enseignement en salle de classe, avec un certain niveau d'attention supplémentaire de la part de l'enseignant et des occasions de faire de nombreuses activités de lecture et d'écriture au quotidien (temps consacré à la tâche).

**Visites**

Les collègues de Reading Recovery/IPLÉ de tous les niveaux se visitent les uns les autres à des fins de développement professionnel et afin d'aider à résoudre des problèmes difficiles.

**LIEUX****Institut de formation de Reading Recovery/IPLÉ**

Lieu de formation des enseignants formateurs.

**Site de Reading Recovery/IPLÉ**

Un système scolaire/district/division/conseil qui offre le programme de Reading Recovery/IPLÉ sans toutefois nécessairement employer un enseignant formateur.

**Centre de formation des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ**

Un système qui a mis en œuvre le programme de Reading Recovery/IPLÉ, qui emploie au moins un enseignant formateur et où prennent place les sessions de formation.

**École**

École qui met en œuvre le programme de Reading Recovery/IPLÉ/Literacy Lessons.

# Annexes

## Annexe A

### Énoncé pour accompagner la carte d'attestation de fin de cours

#### Formation Reading Recovery/IPLÉ

### Énoncé pour accompagner la carte d'attestation de fin de cours

#### Formation des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ

Les enseignants formés en Reading Recovery/IPLÉ ont suivi une formation d'une année qui comprend :

- au minimum deux heures d'enseignement quotidien individuel à des enfants (environ 300 heures);
- formation bihebdomadaire (minimum de 40 heures de formation)

Reading Recovery/IPLÉ est une intervention précoce conçue en vue de réduire les problèmes de littératie en offrant aux élèves une deuxième occasion d'apprendre après leur première année à l'école.

L'année commence avec des conseils pour accomplir les tâches d'observation, suivie de sessions de formation afin d'apprendre aux enseignants à utiliser les procédures de Reading Recovery/IPLÉ et de développer leur compréhension des processus de lecture et d'écriture. Deux enseignants enseignent à chaque leçon. Chaque personne enseigne à ses pairs plusieurs fois pendant l'année. La formation des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ est organisée et offerte par des enseignants formateurs formés en Reading Recovery/IPLÉ.

#### Les objectifs du cours visent à ce que les enseignants :

- développent leur compréhension des processus de lecture et d'écriture;
- apprennent à utiliser un éventail de techniques d'observation systématique afin d'évaluer et de guider les progrès de l'élève en lecture et en écriture;
- apprennent à utiliser avec compétence les procédures d'enseignement particulières à Reading Recovery/IPLÉ;
- soient en mesure de concevoir des instructions individuelles qui aident un élève à développer des stratégies efficaces pour travailler sur le texte;
- soient en mesure d'examiner leur propre travail et de fournir des commentaires et des suggestions à leurs pairs dans un milieu de collaboration;
- soient en mesure de guider le programme de Reading Recovery/IPLÉ et de faire des rapports réguliers sur son déroulement dans leurs écoles.

## Annexe B

### Exemples de lettre demandant une exemption

[Entête du CRE ou conseil scolaire]

1er mai, 20XX

Conseil d'administration de l'ICIPLE

Monsieur le président,

Madame la présidente,

**Objet : Formation d'un nouvel enseignant de Reading Recovery à l'école de [CRE ou conseil scolaire]**

Nous demandons une exemption de la Norme 10.4 de l'ICIPLE, « enseigner à un minimum de 4 enfants Intervention préventive en lecture-écriture individuellement pendant 30 minutes chaque jour tout au cours de l'année (5 leçons par semaine). Cela offre un éventail d'expériences avec différents enfants, ce qui est important pour bien former les enseignants. »

[Nom de l'école] prévoit une population de 10 élèves de la 1re année pendant l'année scolaire à venir, et 8 élèves l'année suivante. Il ne serait pas possible pour [nom de l'enseignant] de se déplacer à une école avoisinante pour enseigner à d'autres élèves, puisqu'un trajet de 45 minutes sépare notre communauté de ses communautés voisines. Nous demandons que [nom de l'enseignant] puisse recevoir une formation d'enseignant de Reading Recovery pendant deux ans en 20XX–20XX et 20XX–20XX et travaille avec deux enfants à la fois au lieu de quatre. Nous demandons cette exemption, car nous anticipons pouvoir répondre aux besoins de 20 % à 25 % des élèves de la 1re année ayant le plus de difficulté avec une heure par jour.

Nous appuyons les objectifs de Reading Recovery et nous espérons avoir de vos nouvelles bientôt.

Veillez agréer mes salutations distinguées.  
[Administrateur du CRE ou conseil scolaire]



1er mai, 20XX

Conseil d'administration de l'ICIPLE

Monsieur le président de l'ICIPLE,

Madame la présidente de l'ICIPLE,

**Objet : Petit groupe de formation en Reading Recovery/IPLE dans [centre de formation du CRE ou conseil scolaire]**

Nous demandons une exemption de la Norme 15.7 de l'ICIPLE : « former, lors des années suivantes, un groupe de 8 à 12 enseignants selon les besoins du CRE ou du conseil scolaire. La taille de classe minimum est de huit enseignants afin que l'on puisse interagir et bien échanger des idées. »

Pour l'année scolaire 20XX-20XX, six des dix écoles de notre CRE ou conseil scolaire devront former un nouvel enseignant de Reading Recovery. Notre emplacement géographique limite l'accès à notre institut de formation et aux services de notre enseignant formateur. C'est pourquoi nous aimerions offrir la formation aux six enseignants selon l'horaire suivant :

Formation sur les tâches du sondage d'observation 1 Formation sur les tâches du sondage d'observation 2	Chaque enseignant de RR apportera un enseignant en salle de classe pour qu'il reçoive une formation pour mener les tâches du sondage d'observation	Taille du groupe = 12
Formation sur les tâches du sondage d'observation 3	Chaque enseignant de RR apportera un enseignant en salle de classe pour qu'il reçoive une formation pour mener les tâches du sondage d'observation.	Taille du groupe = 12
Formation sur les tâches du sondage d'observation 4	Enseignants de RR en formation	Taille du groupe = 6
Formation 1 et 2	Leçons vidéos	Taille du groupe = 6
Formation 3, 4 et 5	Enseignants de RR en formation enseignent pour leurs collègues	Taille du groupe = 6
Formation 6	2 enseignants de formation continue enseignent et se joignent à la session *	Taille du groupe = 8
Formation 7, 8 et 9	Enseignants de RR en formation enseignent pour leurs collègues	Taille du groupe = 6
Formation 10	2 enseignants de formation continue enseignent et se joignent à la session *	Taille du groupe = 8

Formation 11, 12 et 13	Enseignants de RR en formation enseignent pour leurs collègues	Taille du groupe = 6
Formation 14	4 enseignants de formation continue se joignent à la session *, 2 enseignants en formation enseignent	Taille du groupe = 10

Formation 15	Enseignants de RR en formation enseignent pour leurs collègues	Taille du groupe = 6
Formation 16	4 enseignants de formation continue se joignent à la session *, 2 enseignants en formation enseignent	Taille du groupe = 10
Formation 17	Enseignants de RR en formation enseignent pour leurs collègues	Taille du groupe = 6
Formation 18	4 enseignants de formation continue se joignent à la session*, 2 enseignants en formation enseignent	Taille du groupe = 10

\*Les enseignants de formation continue participeront à quatre des huit sessions de formation continue requises.

Nous appuyons les objectifs de Reading Recovery et nous espérons avoir de vos nouvelles bientôt.

Veillez agréer mes salutations distinguées.  
[Responsable de liaison]

## Annexe C

### Suggestion de plan et spécifications de l'équipement pour un institut de formation des enseignants de Reading Recovery/IPLÉ

#### CONSTRUCTION

##### CIRCULATION DE L'AIR :

Étant donné que l'espace alloué aux modifications n'a pas nécessairement de fenêtres et que toutes les sessions de formation s'étendent sur une période de deux heures et demie, la distribution d'air frais des deux côtés du mur insonorisé est essentielle.

##### INSONORISATION :

Le mur entre les salles et le plafond au-dessus de la salle de tutorat et le bureau doivent être insonorisés. L'enseignant et l'enfant que l'on observe ne doivent pas être en mesure d'entendre les observateurs de l'autre côté de la fenêtre ni le deuxième enfant et son parent dans la salle d'attente adjacente. On recommande un mur d'une épaisseur minimum de 8 po avec des poteaux d'ossature moins épais (voir le diagramme 1).

Les panneaux de revêtement ne devraient pas être moins épais que ½ po. Un système de portes doubles devrait être installé entre la salle de séminaire et le bureau ainsi qu'entre la salle d'attente et la salle de tutorat. Les portes de bois massif, même équipées de bourrelets pour porte et de coupe-froid, ne sont pas efficaces comme barrières de sons.

##### VERRE À VUE UNILATÉRALE :

Le verre devrait mesurer 48 po sur 96 po, et les deux carreaux devraient être installés dans le mur insonorisé entre 28 à 30 po du sol (voir le diagramme 2). Le carreau de verre doit être sans obstacle à la vue et sans support vertical. Un ratio de luminosité de 1:10 est requis. Le verre trempé doit être installé à un angle tel que le bas du carreau est 2 po plus près du carreau miroité que le haut. Une séparation de 4 po entre le bas des deux carreaux est requise pour insonoriser. Du dessiccant (gel de silice) placé entre les deux carreaux prévient l'accumulation d'humidité.

##### SYSTÈME DE SON :

On recommande d'installer un petit microphone dans un lieu central sur le mur juste au-dessus de la fenêtre à vue unilatérale du côté de la salle de tutorat. Ce microphone sera connecté à un amplificateur à faible puissance et à deux hautparleurs stéréo de l'autre côté de la fenêtre, dans la salle de séminaire. L'enseignant formateur doit avoir accès à un contrôle du volume sur le mur de chaque côté de la fenêtre à vue unilatérale (voir le plan).

Amplificateur, microphone  
discret, deux hautparleurs,  
contrôle du volume

## ÉCLAIRAGE :

L'éclairage dans la salle de séminaire doit être indépendant des autres salles et on doit pouvoir l'éteindre quand les observateurs observent par la fenêtre à vue unilatérale. La salle de tutorat doit être très bien éclairée. En plus de lumières au plafond, on devrait placer le long du mur immédiatement au-dessus de la fenêtre à vue unilatérale des lumières adéquates qui projettent directement sur le comptoir.

Systeme d'éclairage adéquat recommandé

## COMPTOIR :

Le comptoir dans la salle d'enseignement (voir le diagramme 1) est installé horizontalement et fait saillie de 18 po dans la salle, juste en bas de la fenêtre. Sa longueur doit s'étendre la longueur de la fenêtre plus l'encadrement. On peut utiliser des charnières de piano pour attacher le rebord intérieur à l'encadrement, mais le dessus doit être fixé à l'horizontale de façon permanente avec trois supports de bois de 45 degrés. Le dessus du comptoir doit avoir une surface durable.

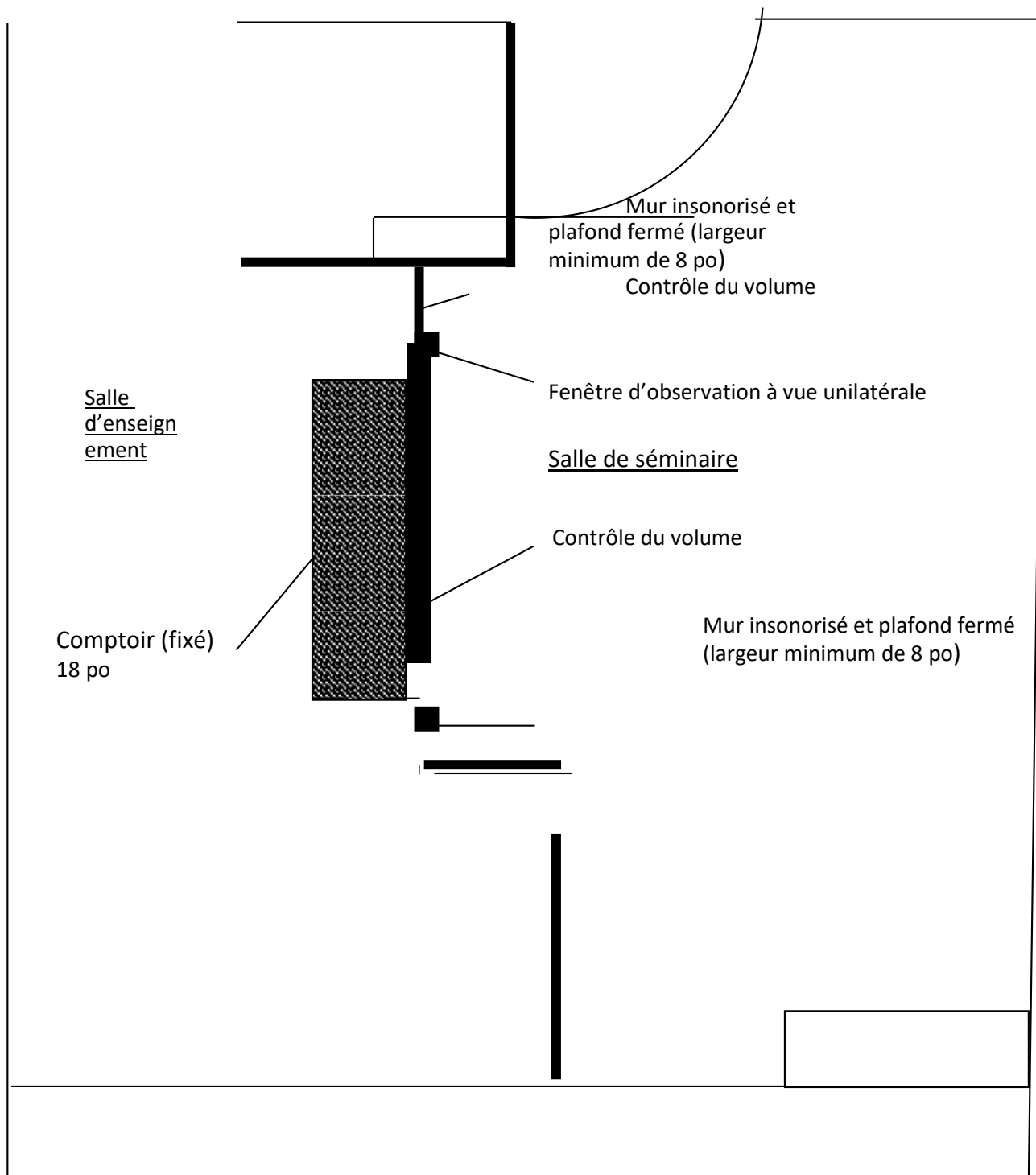
Comptoir de 18 po sur 98 po – devant  
arrondi

### EXIGENCES POUR L'ÉQUIPEMENT

#### ESSENTIEL :

1. Hauts tabourets : 6 hauts tabourets – 29 po de haut
2. Chaises empilables : 18 chaises sans bras
3. Tableau blanc magnétique : Tableau à marqueur magnétique de 4 pieds sur 6 pieds

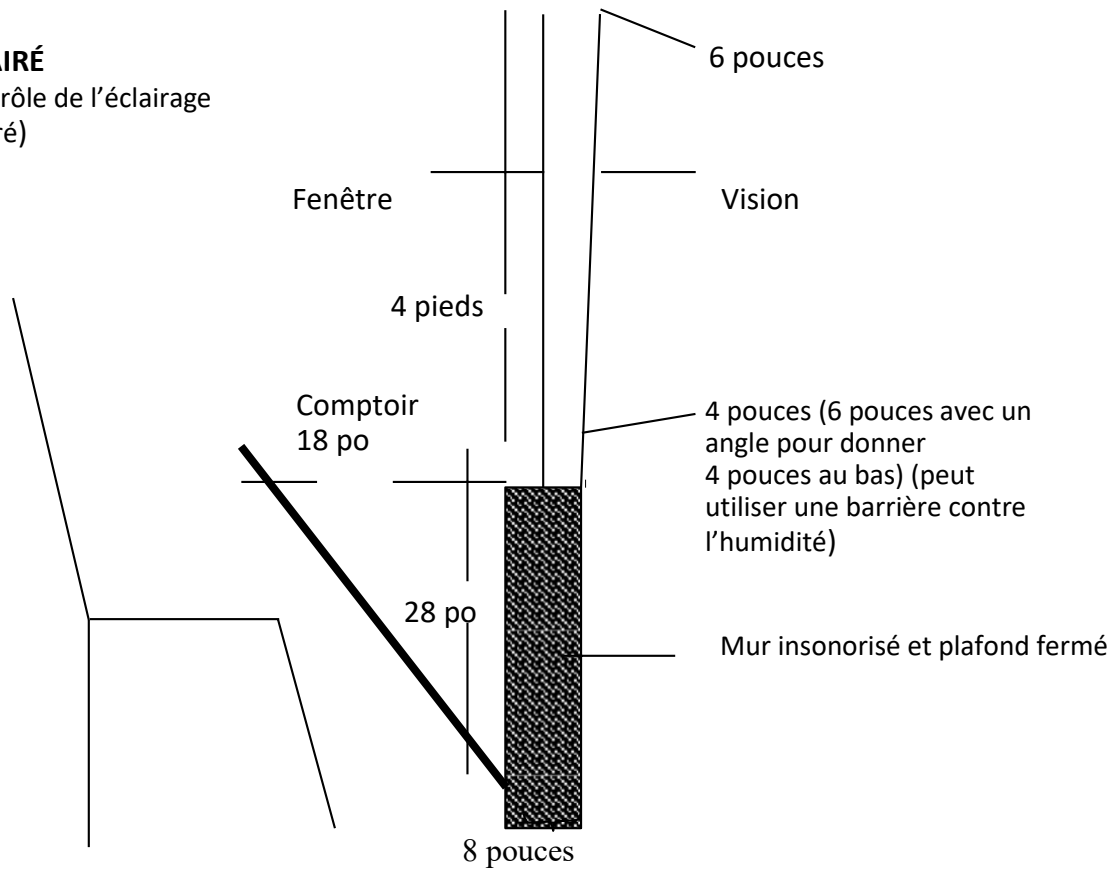
## Plan pour les exigences de construction interne du centre



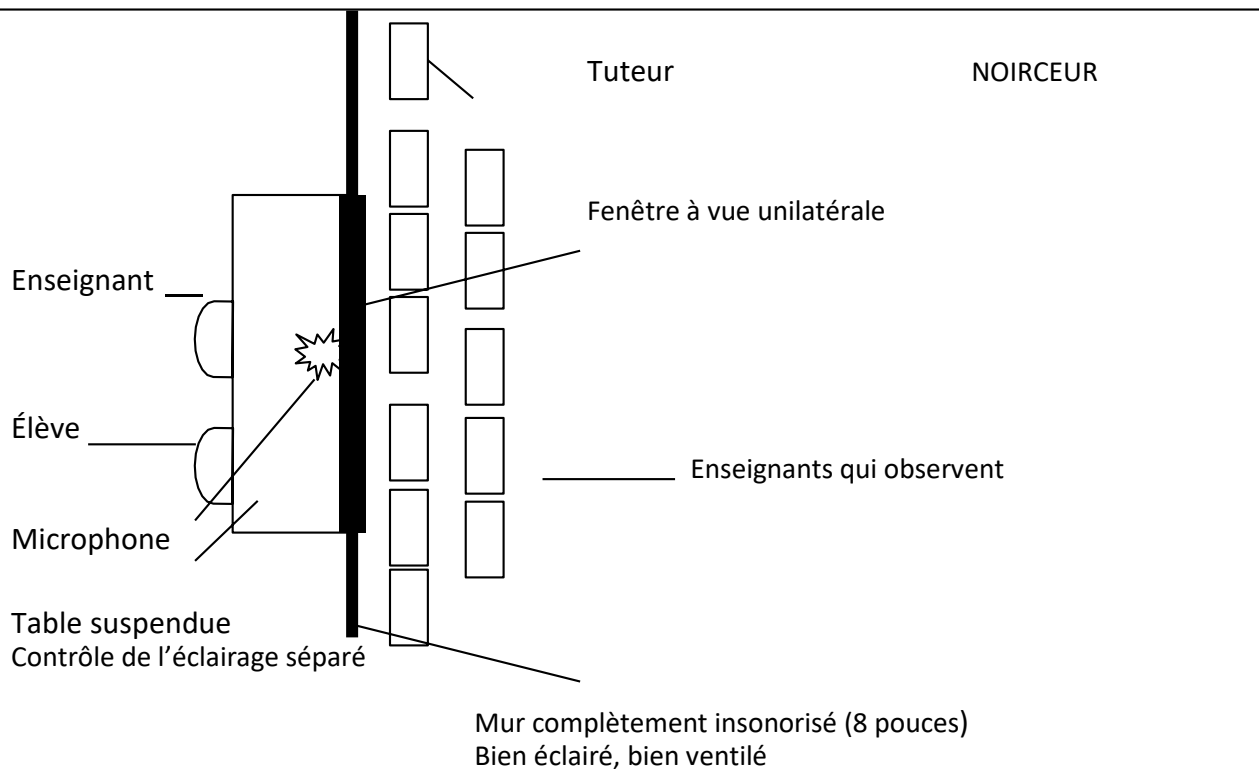
**ÉCLAIRÉ**

(contrôle de l'éclairage séparé)

SOMBRE



**Exemple de plan**



## Annexe D

### CODE DE DÉONTOLOGIE

#### **Pour les professionnels formés en Reading Recovery/IPLÉ et les administrateurs responsables de la mise en œuvre de Reading Recovery/IPLÉ**

Le but du Code de déontologie est de protéger la mission, la vision et l'intégrité de Reading Recovery/IPLÉ et de clarifier les rôles, les responsabilités et les droits des professionnels de Reading Recovery/IPLÉ.

Toute personne qui a reçu une formation en Reading Recovery/IPLÉ et qui est enregistrée auprès de l'ICIPLE ainsi que toute personne affiliée avec Reading Recovery/IPLÉ devra :

Gouverner ses actions professionnelles afin qu'elles soient conformes aux croyances, à la mission, aux objectifs et aux **Normes et directives** de l'ICIPLE ainsi qu'aux obligations de la marque déposée Reading Recovery/IPLÉ.

Travailler avec persistance, sincérité et intensité afin de répondre aux besoins en éducation de chaque enfant servi.

Interagir moralement avec tous les clients servis par Reading Recovery/IPLÉ.

Observer l'honnêteté, l'intégrité, l'ouverture d'esprit et la ponctualité dans le maintien et le rapport des données sur la performance des élèves et du programme ainsi que lors des communications avec les personnes au sein de Reading Recovery/IPLÉ et au-delà.

Reconnaître la paternité de l'œuvre et les travaux des autres en utilisant correctement la marque déposée Reading Recovery/IPLÉ, en respectant les lois de droits d'auteur et en obtenant la permission écrite d'utiliser les travaux protégés par les droits d'auteur des autres, y compris la fondatrice de Reading Recovery/IPLÉ, Marie M. Clay.

Respecter et reconnaître les données objectives révélées par des recherches ainsi que le jugement professionnel et les points de vue des autres et communiquer avec tact de façon ouverte et appropriée.

Collaborer avec d'autres éducateurs professionnels pour le bienfait de l'apprentissage des enfants, du fonctionnement de l'école et de l'amélioration de la pédagogie.

Collaborer avec les autres professionnels de Reading Recovery/IPLÉ ainsi qu'avec les membres du conseil d'administration et des comités de l'ICIPLE envers l'atteinte collective des rôles et des tâches assignés dans les **Normes et directives**.

Divulguer complètement toute source potentielle de conflit d'intérêts intellectuel ou financier par rapport aux objectifs et aux **Normes et directives** de l'ICIPLE.

Communiquer clairement à tous les auditoires le niveau de savoir-faire représenté par sa formation en Reading Recovery/IPLÉ et les limites de ce savoir-faire pour accomplir d'autres rôles professionnels.

Refuser d'user de son affiliation avec Reading Recovery/IPLÉ afin de vendre des services ou des matériaux en dehors de la formation et des programmes d'enseignement de Reading Recovery/IPLÉ.

Observer la lettre et l'esprit des exigences d'égalité des chances au moment de prendre des décisions sur l'embauche et la formation.

*Adopté à l'unanimité par les directeurs à la formation en Reading Recovery/DLL/IPLÉ du Canada et des États-Unis en avril 1997. Approuvé pour la première fois par le conseil d'administration de l'ICIPLE en juillet 1999.*

## Annexe E

**Canadian Institute of Reading Recovery®/ L'Institut canadien  
d'Intervention préventive en lecture-écriture  
Demande de licence pour institut de formation en Reading  
Recovery/IPLÉ**



Pour l'année scolaire : \_\_\_\_\_  
Nom du responsable de liaison : \_\_\_\_\_  
Nom de l'institut de formation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le [nom du CRE ou conseil scolaire] souhaite continuer en tant que centre de formation en Reading Recovery/IPLÉ enregistré conformément aux Normes et directives du Canadian Institute of Reading Recovery/L'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture.

Oui

Non

Les enseignants formateurs sont :

---

---

### **Normes et directives pour les enseignants formateurs formés**

Cette liste doit être complétée par l'enseignant formateur et signée par le responsable de liaison responsable de l'enseignant formateur :

- Enseigner aux enfants du programme de Reading Recovery quotidiennement;
- Offrir une formation aux enseignants (indiquer le nombre d'enseignants dans le groupe de formation de \_). Fournir l'équivalent de quatre demi-journées de formation sur les évaluations et de 18 sessions de formation;
- Compléter un minimum de cinq visites d'écoles à des enseignants en formation et d'une visite d'école à des enseignants formés;
- Assurer que l'enseignant apporte des élèves afin de leur enseigner des leçons en temps réel devant ses collègues;
- Fournir huit sessions de développement professionnel continu aux enseignants formés (indiquer le nombre d'enseignants et de groupes \_\_\_\_\_);
- Compléter au moins une visite dans une école;



- Enseignant formateur à temps plein;
- Soumettre des données au Canadian Institute of Reading Recovery/L'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- Soumettre le rapport annuel sur l'institut de formation au Canadian Institute of Reading Recovery/L'Institut canadien d'Intervention préventive en lecture-écriture;
- Demande d'exemption soumise (veuillez préciser).

---



---



---

Signatures :

Enseignants formateurs

_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)
_____	_____ (date)

Responsable de liaison

_____	_____ (date)
-------	--------------

## Annexe F

### Exigences pour la technologie utilisée pour le perfectionnement professionnel en ligne

La norme pour Reading Recovery, IPLÉ et Literacy Lessons est une expérience d'apprentissage professionnelle en tête-à-tête avec les collègues et des leçons en tête-à-tête avec un élève qui est présent au centre de formation. Cette expérience assure que l'apprentissage professionnel des enseignants qui travaillent avec les enfants confrontés aux plus grandes difficultés en apprentissage de la littératie est de la plus grande qualité.

Si on souhaite utiliser une expérience en ligne, on doit soumettre les raisons par écrit et obtenir l'approbation du directeur à la formation et de l'enseignant formateur au préalable.

1. Les enseignants et les enseignants formateurs doivent avoir l'occasion de rencontrer leur groupe de collègues en personne avant toute expérience en ligne. Cela devrait avoir lieu au début, au milieu et à la fin de l'année scolaire.

2. Avant l'utilisation de toute plateforme d'apprentissage en ligne pour la formation des enseignants ou des enseignants formateurs, surtout si on s'en servira pour observer des leçons en temps réel, il doit y avoir une session de formation structurée afin d'assurer que la technologie est de haute qualité et que les éducateurs sont à l'aise de s'en servir.

a. Les administrateurs de liaison et les administrateurs scolaires doivent assurer la disponibilité de technologie appropriée pour la participation avant d'offrir un enseignement en temps réel sur une plateforme en ligne. Le système audiovidéo utilisé doit être de haute qualité afin que l'enseignant puisse participer et entendre ses collègues pour ainsi créer un milieu d'apprentissage optimal.

Cela signifie :

b. Il doit y avoir suffisamment de bande passante pour l'enseignant au moment d'offrir la leçon afin d'assurer une transmission audio et vidéo de la plus grande qualité.

c. Il doit y avoir une caméra qui peut montrer une image claire et dont la position peut être ajustée pour offrir une vue adéquate de la leçon.

d. Il doit y avoir un microphone assez sensible pour clairement entendre l'enseignant et l'élève.